



PAYS DES CÉVENNES

POLE D'EXCELLENCE RURALE

*"Économie territoriale durable
en Cévennes"*



*Document de présentation de la candidature
du pays des Cévennes au pôle d'excellence rurale*



- 22 septembre 2006 -



SOMMAIRE

1. CONTEXTE DU PROJET ET DYNAMIQUE TERRITORIALE	3
2. OBJECTIFS DU PROJET DE POLE D'EXCELLENCE RURALE " ECONOMIE TERRITORIALE DURABLE EN CEVENNES"	7
3. INSCRIPTION DES PROJETS PROPOSEE DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES CEVENNES (COHERENCE TERRITORIALE)	12
3.1. PROJET DE "DESENCLAVEMENT NUMERIQUE POUR UNE APPROPRIATION COLLECTIVE DES USAGES INTERNET EN MILIEU RURAL"	12
3.1.1. <i>Le développement des usages d'internet à l'échelle de toute une population</i>	13
3.1.2. <i>Le développement de l'accès au haut-débit pour tous</i>	16
3.2. PROJET DE CREATION D'UNE "FILIERE BOIS-ENERGIE"	17
3.2.1. <i>La démarche de Charte forestière de territoire</i>	19
3.2.2. <i>La structuration d'une filière bois-énergie à l'échelle du pays des Cévennes</i>	20
4. PRESENTATION DETAILLEE DES 2 VOILETS DU PROJET DE POLE D'EXCELLENCE RURALE DU PAYS DES CEVENNES	23
4.1. PROJET DE "DESENCLAVEMENT NUMERIQUE DU PAYS POUR UNE APPROPRIATION COLLECTIVE DES USAGES INTERNET EN MILIEU RURAL"	24
4.1.1. <i>Situation et objectifs</i>	24
Objectifs du projet.....	24
Nature des différentes opérations constitutives du projet	24
Moyens mis en œuvre pour réaliser le projet de désenclavement numérique et contenu technique.....	25
Le caractère innovant du projet	26
La plus-value du projet pour favoriser l'excellence rurale et l'emploi	27
Les conditions de fonctionnement et de pérennité du projet	28
Le maître d'ouvrage du projet.....	28
Les partenaires publics-privés associés au projet et leur degré d'implication.....	29
La démarche d'évaluation et de suivi du projet.....	29
4.1.2. <i>Le contenu technique du projet</i>	30
La nécessaire intervention du pays	30
Le périmètre de l'opération.....	30
Aspects techniques	31
Organisation juridique.....	32
Infrastructures à mettre en œuvre.....	33
Aspect économique.....	33
La demande de soutien financier du projet par le pôle d'excellence rurale / Désenclavement numérique	34
4.2. ANNEXES	36
4.3. PROJET DE CREATION D'UNE "FILIERE BOIS-ENERGIE"	37
4.3.1. <i>Le contexte du projet</i>	37
Volonté politique.....	37
Historique.....	38
Le pays des Cévennes aujourd'hui	38
4.3.2. <i>Situation forestière du pays au sein du massif cévenol</i>	39
4.4. TOTAL FEUILLUS + RESINEUX	41



4.4.1. Création d'une filière bois-énergie autour de besoins de consommation nouveaux.....	43
La situation actuelle	43
La volonté politique des élus et responsables du pays.....	44
Création de besoins nouveaux significatifs.....	45
Importance de la ressource mobilisable sur le pays des Cévennes.....	47
Les compétences existantes sur le territoire et leur mobilisation.....	54
4.4.2. L'organisation de la filière bois-énergie	63
Pilotage de la démarche.....	63
Principes de la filière bois-énergie du pays des Cévennes	63
Les moyens à mettre en place pour développer la filière bois-énergie du pays des Cévennes	69
Le financement du projet.....	71
Demandes de financement au titre du Pôle d'Excellence Rurale	72
La demande de soutien financier du projet par le pôle d'excellence rurale / Filière Bois-Énergie	74
4.4.3. Documents annexes	75
Lettres d'engagement et de soutien des partenaires du projet.....	75
Synthèse réunion concertation du 21/08/2006	75
Bois énergie et emplois	75
Cartes version haute définition.....	75

5. LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU PROJET GLOBAL (DESENCLAVEMENT NUMERIQUE + FILIERE BOIS-ENERGIE) AU TITRE DU POLE D'EXCELLENCE RURALE DU PAYS DES CEVENNES	76
--	-----------



1. CONTEXTE DU PROJET ET DYNAMIQUE TERRITORIALE

Le territoire du **pays des Cévennes** est un territoire singulier.

Il est situé en Région Languedoc-Roussillon à 1h30 en moyenne au Nord de Nîmes et Montpellier, à cheval sur les Départements du Gard et de la Lozère. Sa géographie est marquée par ses monts innombrables et ses vallées profondes et escarpées, creusées par de capricieux cours d'eau (les Gardons et la Cèze) aux crues dévastatrices.

Fruit d'un extraordinaire travail humain, les Cévennes, territoire plutôt hostile à l'origine, ont été façonnées au fil du temps par la main de l'homme qui est parvenu à les "civiliser". Véritable "cathédrale horizontale" composée de faïsses, de drailles, de petits ouvrages hydrauliques, de hameaux nichés au fond de vallées encaissées, de forêts de châtaigniers, ... les Cévennes ont été le lieu d'implantation de communautés de vie rurales tout à la fois autonomes et ouvertes sur le monde extérieur et ses idées.

Marqué par l'histoire du protestantisme et des camisards, le territoire a connu à partir du 19^{ème} siècle un exode rural progressif, au profit de son piémont (région d'Alès) qui connaissait alors l'avènement de l'industrie (soieries, taillanderies, puis mine). Durant les années 80, c'est le piémont cévenol qui à son tour a connu une crise sans précédent, qui s'est achevée par la fin de l'ère minière.

Cependant, dans les années 90, les Cévennes n'ont pas bénéficié de l'expansion post-industrielle qui s'est concentrée autour des métropoles régionales de Montpellier et de Nîmes, à tel point que, jusqu'au dernier recensement de 1999, le pays des Cévennes a





connu un déclin démographique significatif.

Dans la pure tradition cévenole, où les valeurs de courage et de force de caractère ne sont pas un vain mot, des hommes et des femmes de volonté ont décidé, malgré cette adversité, de relever le défi du futur et de donner à avenir à ce territoire.

Peu nombreux au départ mais avec beaucoup d'énergie, ils ont entrepris un travail de redressement progressif, conscients des potentiels naturels et culturels de leur territoire.

Ce qui apparaissait encore il y a peu comme un pari audacieux est aujourd'hui en passe de devenir réalité. La chute démographique est stoppée et le territoire entrevoit de nouvelles perspectives engageantes et mobilisatrices. Cependant, nombre de problèmes demeurent et la situation du pays des Cévennes reste encore fragile.

Après un sursaut salutaire, le pays des Cévennes se doit de trouver aujourd'hui un second souffle. En effet, si les habitants du territoire reprennent peu à peu confiance dans leurs potentiels et qu'une dynamique interne de développement se développe, beaucoup reste à faire.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cette dynamique intérieure en développant pour l'extérieur une attractivité socio-économique au travers d'un projet de développement durable consistant tout à la fois à :

- 1) **Préserver l'extraordinaire patrimoine naturel et culturel** caractéristique du pays des Cévennes (c'est par exemple un travail auquel s'attache parmi d'autres le Parc National des Cévennes, seul parc national habité, en concertation avec les acteurs locaux concernés). La reconnaissance de ce patrimoine par l'UNESCO pourrait constituer un événement majeur (procédure de classement en cours)
- 2) **Restaurer et mettre en valeur ses richesses naturelles et culturelles dans une logique économique** (productions locales enracinées) et touristique (ouverture à l'extérieur et notoriété) permettant tout à la fois de créer de nouveaux emplois, mais aussi de conforter ceux qui existent. Il s'agit en particulier de favoriser un développement durable du territoire, s'appuyant sur les ressources humaines et naturelles dont il recèle (notamment forestières), et dans le respect de la qualité de son environnement.
- 3) **Favoriser le développement d'initiatives et de projets de développement économique locaux ou micro-locaux innovants, créateurs d'emplois**, utilisant



les potentialités offertes par les nouvelles technologies d'information, de relation et de travail à distance.

La structure du territoire (géographique et sociale) ne favorise en effet pas un développement économique classique de type urbain ou périurbain. La création d'emplois nouveaux sur le territoire nécessite ainsi de favoriser l'émergence d'activités nouvelles, notamment au travers du développement de la poly activité.

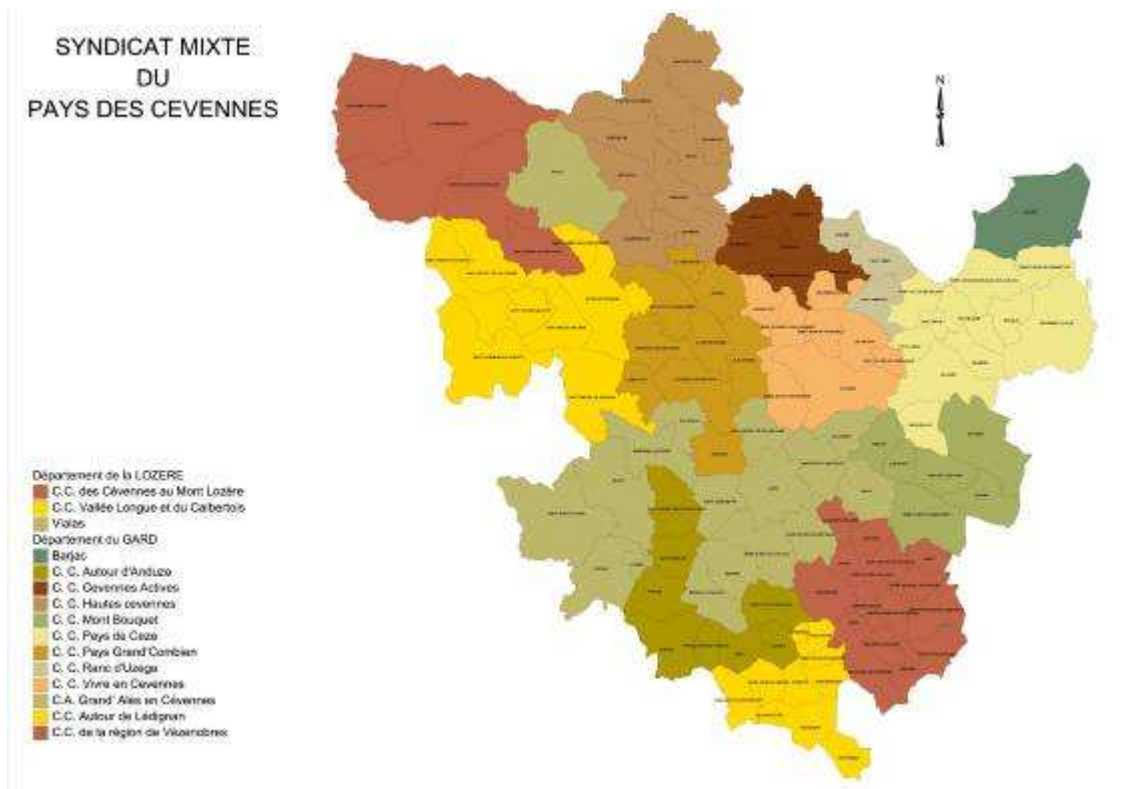
- 4) **Réunir les conditions d'accueil de nouvelles populations**, en recherche d'un mode de vie enraciné et moderne, autonome et ouvert sur le monde, proche de la nature avec des relations humaines de proximité.

Le désenclavement numérique du territoire et l'appropriation collective des usages d'Internet sont essentiels en Cévennes pour favoriser l'implantation de néo-cévenols mais aussi pour permettre à ceux qui y sont implantés aujourd'hui de pouvoir continuer à y vivre et y développer leurs projets qu'ils soient personnels ou professionnels.

Compte tenu de ces enjeux, le pays des Cévennes a décidé de s'engager dans la voie de **l'excellence territoriale**, afin de valoriser ses ressources propres afin de proposer à ses habitants actuels et futurs un mode de vie attractif tant pour ses valeurs humaines qu'économiques et environnementales.

Fruit d'une volonté politique collective, dépassant les clivages partisans, le pays des Cévennes est né en 2004 du rassemblement de 91 communes autour d'une ambition commune : faire revivre les Cévennes et leur donner un avenir pour le 21^{ème} siècle.

Avec l'adhésion récente de 2 nouvelles communautés (26 communes), le pays comprend aujourd'hui 15 cantons, 9 villes centres d'unités urbaines de petites tailles (hormis Alès, la capitale des Cévennes), une population de près de 145.000 habitants pour une superficie de plus de 1.700 km². Il est structuré en Syndicat Mixte regroupant 13 EPCI et 2 communes non membre d'un EPCI (voir carte ci-dessous).



Après un travail de réflexion initiale qui a abouti à l'élaboration concertée d'une **Charte de développement pour le territoire**, le pays des Cévennes, avec l'appui du Conseil de développement et des forces vives publiques et privées du territoire, s'est engagé résolument dans l'action.

Un premier programme d'action a ainsi été défini pour les années 2005 et 2006, que le faible niveau de soutien financier reçu des partenaires territoriaux (contrat de pays) n'a permis d'engager que partiellement.

Dans ce contexte, la démarche initiée par l'État de favoriser la création de pôles d'excellence rurale se présente à point nommé pour les acteurs publics et privés de ce territoire, qui souhaitent trouver la considération et le soutien extérieurs nécessaires à la réalisation de leurs ambitions.



2. OBJECTIFS DU PROJET DE POLE D'EXCELLENCE RURALE " ECONOMIE TERRITORIALE DURABLE EN CEVENNES"

La culture cévenole est faite de valeurs de travail et d'autonomie. Cela constitue une richesse particulièrement forte dans un monde en mutation profonde, au sein duquel les mouvements désordonnés d'une économie mondialisée provoquent des bouleversements sans précédents.

Face à cette évolution non maîtrisée, l'enracinement de l'économie et des productions humaines au cœur des territoires constitue une réponse particulièrement prometteuse. Il faut pour cela renoncer aux modèles classiques ET reconstituer des capacités territoriales (collectives) adaptées aux enjeux et défis du futur. Il s'agit en fait de favoriser le développement d'un véritable "*empowerment territorial*" reposant sur l'implication des acteurs et forces vives des territoires, condition pour constituer de véritables communautés territoriales de projet.

C'est la voie innovante sur laquelle s'est engagé résolument le pays des Cévennes au travers de sa Charte de développement et des actions dont il souhaite favoriser la réalisation. Aussi pour son développement, le pays a **décidé d'impulser une dynamique collective visant à soutenir les initiatives et projets locaux** plutôt que de faire à la place de ses forces vives et habitants.

C'est donc dans une **logique forte de partenariat public / privé** que se développe cette dynamique territoriale. Sans rechercher d'effets spectaculaires, elle a commencé par l'établissement de fondations solides et l'engagement progressif d'une mobilisation des forces vives du territoire autour d'une vision partagée de l'avenir du pays.

Afin de réunir des conditions favorables au développement du territoire et mobiliser ses forces vives, le pays des Cévennes s'est doté d'une Charte de développement reposant sur stratégie 3 axes stratégiques essentiels :



- 1) Prendre appui sur l'avènement progressif des nouvelles technologies pour développer un projet innovant d'appropriation des usages d'Internet par la population (jeunes, adultes, professionnels, retraités, ...) que ce soit sur le plan des apprentissages de base, des usages communautaires ou des usages professionnels (artisanat, tourisme, nouveaux métiers de services, ...).**

Le pays des Cévennes s'est donné pour ambition de développer des entreprises de petite taille dans chaque village et chaque hameau en s'appuyant sur les potentiels humains du territoire et sur les possibilités relationnelles nouvelles offertes par les TIC.

Cette ambition vaut pour les activités traditionnelles (agriculture, artisanat, tourisme) mais aussi pour les nouveaux métiers liés au développement des services et de l'économie présentielle.

Cela nécessite cependant de disposer d'une **couverture haut-débit** de l'ensemble du territoire lequel se trouve aujourd'hui enclavé, à l'écart des grands réseaux d'échanges routiers, autoroutiers et ferroviaires.

Cette dynamique collective et ces équipements modernes, combinés à la qualité et la spécificité des modes de vie cévenols, sont de nature à renforcer l'attractivité démographique et économique du pays des Cévennes et créer ainsi les conditions d'accueil de nouvelles populations.

- 2) Favoriser le développement d'un projet touristique ambitieux et innovant reposant sur la création de "voyages au cœur des mondes cévenols" afin de soutenir l'économie locale et de promouvoir les richesses naturelles et culturelles du pays, dans une logique de rayonnement et d'attractivité.**

La réalisation de ce projet nécessite tout à la fois le développement d'un **tourisme durable**, s'appuyant sur la valorisation des habitants et des ressources culturelles et naturelles du territoire et reposant sur l'organisation d'une rencontre fructueuse entre "visiteurs de passage et habitants".

Un tel projet nécessite d'être développé avec l'appui d'utilisations avancées des TIC (promotion et commercialisation de l'offre touristique du pays des Cévennes), est de nature à favoriser tout à la fois la création et le maintien d'emplois locaux (installations d'activités nouvelles et confortation d'activités existantes via la poly activité).

La structuration et l'initialisation de cette dynamique de développement touristique durable sont déterminants pour l'avenir du territoire.



3) Favoriser la valorisation socio-économique des ressources du pays des Cévennes au travers de filières socio-économiques innovantes, en adéquation à l'identité et la culture cévenoles, adaptées aux marchés actuels et futurs.

Les Cévennes sont reconnues dans l'Europe entière pour leur environnement exceptionnel, façonné à main d'homme. Haut lieu des combats d'avant-garde pour la protection et la valorisation de l'environnement dès les années 70 (cf. par exemple le site de Laborie), elles conservent une image de "terrain d'expérimentations d'avant-garde" en la matière.

Aujourd'hui, avec les enjeux énergétiques et de réchauffement climatiques, les savoir-faire et expériences traditionnels cévenols se révèlent d'une grande actualité, à condition de leur permettre de s'exprimer dans les termes du 21^{ème} siècle.

En particulier, la valorisation innovante des ressources agro-sylvo-pastorales a été identifiée comme un axe stratégique de développement du pays. La **création d'une filière bois-énergie**¹, structurée à partir d'une réflexion globale et concertée à l'échelle du territoire (**charte forestière de territoire**) apparaît particulièrement prometteuse.

¹ s'inscrivant dans le mouvement actuel de développement des énergies renouvelables



Aussi, le pays des Cévennes a-t-il décidé de se porter candidat à la reconnaissance d'un **pôle d'excellence rurale "ÉCONOMIE TERRITORIALE DURABLE"** reposant sur 2 piliers complémentaires :

❑ **APPROPRIATION TERRITORIALE DES USAGES D'INTERNET EN MILIEU RURAL ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

Désenclavement numérique du territoire pour le développement d'un projet ambitieux et innovant d'appropriation des usages d'Internet à l'échelle de toute la population : usages professionnels, communautaires, apprentissages scolaires, professionnels, développement touristique, ...

❑ **DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES A PARTIR DES RESSOURCES LOCALES**

Valorisation dans le cadre d'une **filière bois / énergie** des richesses naturelles forestières du pays des Cévennes

Pole d'excellence rurale du Pays des Cévennes

"Économie territoriale durable en Cévennes"

Pole n°1

Désenclavement numérique du pays pour une appropriation collective des usages d'internet en milieu rural

MO : Pays des Cévennes en partenariat avec les collectivités territoriales et les opérateurs privés

Pole n°2

Création d'une filière bois-énergie pour la valorisation des richesses naturelles du pays et le développement des énergies renouvelables

MO : Pays Cévennes en partenariat avec des

Il s'agit notamment pour le pays, au travers de la réalisation de ces deux projets économiques complémentaires :



- De **soutenir les activités économiques existantes** dans les différents secteurs de l'économie du pays : tourisme, artisanat, commerce, agro-sylvo-pastoralisme, ...
- De **favoriser l'implantation et le développement d'activités économiques nouvelles en milieu rural** : installation de jeunes agriculteurs, d'artisans, création d'entreprises utilisant les possibilités relationnelles d'internet, utilisation des TIC pour la promotion des richesses touristiques du territoire, ...



3. INSCRIPTION DES PROJETS PROPOSEE DANS LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DES CEVENNES (COHERENCE TERRITORIALE)

3.1. Projet de "désenclavement numérique pour une appropriation collective des usages Internet en milieu rural"

La situation économique et sociale du territoire du pays des Cévennes n'est pas bonne. Nombre d'entreprises cessent leur activité et peu d'activités nouvelles sont créés en milieu rural.

Cette situation se manifeste tant sur le plan des statistiques socio-économiques du territoire (taux d'emploi, type d'activités) que sur le plan du faible niveau global de qualification des activités et plus largement de la population (niveau d'études, type d'activités).

Dans ce contexte délicat, le pays des Cévennes a décidé de favoriser le développement d'internet et ses usages en permettant à l'ensemble du territoire² d'accéder au haut débit dans les meilleurs délais et dans des conditions (financières, ...) accessibles.

L'objectif est de permettre à l'ensemble des acteurs (jeunes et moins jeunes, professionnels : artisans, prestataires touristiques, ...) de s'approprier progressivement les possibilités d'usages d'internet (usages familiaux et usages professionnels).

C'est un levier indispensable pour l'attractivité démographique et économique du territoire qui nécessite cependant :

² La quasi totalité sous réserve de contraintes rédhitoires.



1. Le développement des usages d'internet à l'échelle de toute une population
2. Le développement de l'accès au haut-débit pour tous

3.1.1. Le développement des usages d'internet à l'échelle de toute une population

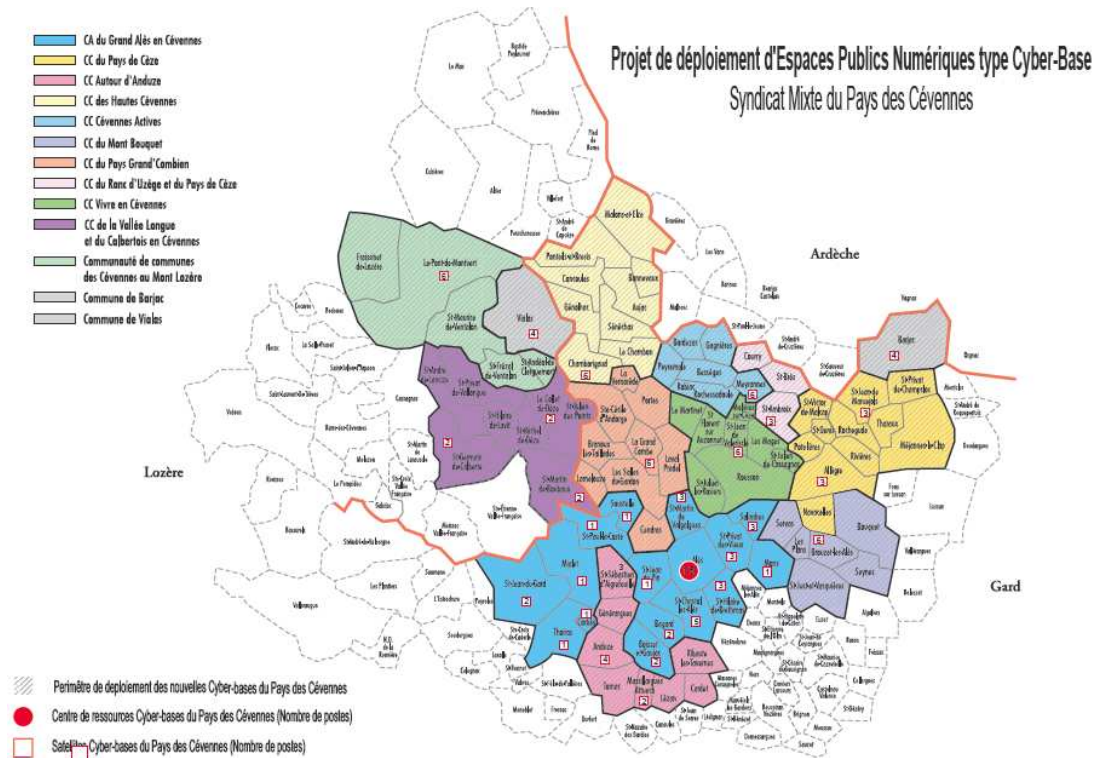
Il est primordial de favoriser le développement des usages Internet. Partout où le haut-débit est (enfin) arrivé en France, la question des usages monte en puissance et s'avère primordiale tant sur le plan du développement d'activités nouvelles créatrices de valeur ajoutée et d'emplois, que du point de vue de la cohésion et l'attractivité du territoire.

Pour ce faire, le pays a engagé une partenariale reposant sur différents points :

- La mise en **place d'espaces publics numériques (EPN)** sur tout le territoire, qu'il contribuera à animer en liaison avec des associations locales d'usagers, afin de permettre la formation de sa population aux outils de base

Cette expérience, soutenue par la Caisse des Dépôts et Consignations est unique en France. Elle a consisté à déployer un vaste réseau d'EPN en milieu urbain et rural et en la formation pédagogique d'un collectif d'animateur travaillant en réseau et mutualisant ses ressources pédagogiques.

65 postes informatiques et leurs équipements multimédias, accessibles au public, sont en cours de déploiement sur tout le territoire du Pays des Cévennes (déjà réalisé sur le Grand Alès avec un succès très probant : +80% de taux moyen d'occupation).



A travers de l'implantation EPN et de la mise en place des animateurs locaux, le Pays des Cévennes et les collectivités locales partenaires mettent en place des moyens techniques et humains qui permettent de développer une politique active d'appropriation des TIC par la population, les petites entreprises ainsi que tous les acteurs institutionnels.

- Le développement d'un **site portail communautaire** (le site de la communauté du pays des Cévennes) destiné à être un lieu support d'expression de la vie du territoire et de participation de l'ensemble des acteurs locaux à son développement.

La vie du site sera notamment assurée par les 117 communes et les 13 EPCI, les 2 pôles touristiques et les 5 OTSI, qui disposeront d'accès personnalisés pour alimenter le site en contenus vivants. En outre, un réseau de correspondants locaux est en voie de constitution afin d'élargir le champ des thématiques et contenus qui y seront inscrits.

Le site en voie de finalisation sera prochainement mis en ligne à l'adresse internet <http://www.payscevennes.fr>

- La mise en place de **différentes expérimentations pilotes** pour favoriser l'appropriation des usages d'internet :



- avec les écoles primaires du territoire volontaires, auxquelles les EPN et leurs animateurs seront mis à disposition pour l'engagement de projets pédagogiques en réseau (différentes écoles du pays)
 - les collectivités territoriales afin de favoriser l'appropriation des possibilités de l'internet par les élus et leurs services et permettre le développement progressif des services publics numériques
 - les acteurs et prestataires touristiques, afin de permettre aux prestataires qui le souhaitent de promouvoir et commercialiser leur offre touristique via l'internet
 - les réseaux de santé, afin de mutualiser les compétences existantes sur le territoire (notamment les centres hospitaliers sur Alès) pour une meilleure accessibilité de l'offre de soins pour tous
- Le soutien du Pays à l'initiative engagée par la CCI³ de développement d'une plateforme de commercialisation en ligne de l'offre touristique du pays des Cévennes (OPEN System – développé par la société Alliance Réseaux) qui est d'ores et déjà en ligne et permet aux prestataires de promouvoir et commercialiser en direct leur offre touristique.

Le site est d'ores et déjà consultable à l'adresse internet <http://www.cevennes-tourisme.fr/>

- Le soutien du Pays à l'initiative engagée par la CCI⁴ de création d'un centre de formation professionnelle à l'usage des TIC sur la commune de Méjeannes Le Clap.

Il s'agit notamment de permettre aux professionnels du pays de se perfectionner/s'initier aux Nouvelles Techniques de l'Information et de la Communication, identifier et faire émerger les besoins dans ce domaine, anticiper sur l'évolution des outils techniques (matériel, logiciels,...).

On y retrouver notamment différents espaces :

- **découverte** : afin de prendre en charge l'initiation aux TIC des PME.
- **service** : afin d'apporter des réponses aux besoins précis des entreprises en faisant preuve d'adaptation et de flexibilité.

³ À travers du co-financement du projet par la communauté d'agglomération du Grand Alès-en-Cévennes

⁴ À travers du co-financement du projet par la communauté d'agglomération du Grand Alès-en-Cévennes



- **réflexion** : afin d'être une aide à la décision pour le Chef d'entreprise afin qu'il soit en mesure d'effectuer le meilleur choix dans la solution technologique et économique à déployer
- Différents projets allant dans ce sens sont en réflexion : création d'un réseau de bibliothèques-médiathèques, ...

3.1.2. Le développement de l'accès au haut-débit pour tous

C'est l'autre volet indispensable du projet. En effet, le développement des usages (notamment professionnels) de l'internet nécessite un niveau de connexion suffisant et ergonomique.

Or, le territoire du pays est resté en marge du développement massif de l'ADSL et plus largement du haut-débit connu par les agglomérations urbaines. Outre qu'il handicape différentes entreprises (cf. Annexe joint), ce phénomène pèse également sur l'attractivité économique du territoire (et plus généralement sur son attractivité démographique et touristique).

Afin de compenser ce retard, le pays s'est engagé avec France Télécom dans le cadre d'une démarche conventionnelle (territoire innovant) dans le but de desservir le plus grand nombre d'habitants à l'horizon fin 2006 en ADSL.

Afin de ne pas créer de fracture numérique et de répondre aux attentes de l'ensemble des professionnels et habitants du territoire (pour certains constitués en associations) le pays a décidé de s'engager dans un projet de couverture des zones blanches du territoire.

En concertation avec les Conseils Généraux du Gard et de la Lozère, avec le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, mais aussi avec les opérateurs privés récemment attributaires des licences WIMAX en région Languedoc-Roussillon ainsi que France Télécom, le pays a défini les principes et modalités de son action de couverture des zones blanches résiduelles.

C'est cette partie du projet, relative au désenclavement numérique du pays des Cévennes, qui fait l'objet d'une demande de soutien dans le cadre du pôle d'excellence rurale, la politique de développement des usages étant pris en charge par le pays et les acteurs territoriaux concernés.



3.2. Projet de création d'une "filiale bois-énergie"

Le pays des Cévennes dispose de ressources forestières importantes tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

Fruit de l'investissement humain sur le territoire la forêt cévenole est composite :

- Chataîgneraie issue de l'ère de la civilisation de la châtaigne qui a constitué une sorte d'âge d'or pour le territoire et répondu aux besoins de vie de sa population dans le passé
- Forêt de résineux importée pour répondre aux besoins des activités minières (étayages des galeries notamment)
- Autres essences endogènes qui se sont développées au cours de l'histoire

Avec l'exode rural et la crise minière, l'utilisation historique de la ressources forestière du pays à décliné fortement. Aujourd'hui, les entreprises économiques qui vivent de la valorisation des débouchés forestiers sont dans l'ensemble en difficulté sur le territoire du pays, mais plus largement c'est toute la filière bois qui souffre :

- propriétaires de forêts devenues de moins en moins rentables
- exploitants forestiers qui travaillent dans des conditions difficiles (reliefs escarpés et forêts non entretenues) et peinent à valoriser les fruits de leur travail
- transformateurs (scieurs, ébénistes, menuisiers, ...) qui sont de moins en moins nombreux au fil des ans

Ces difficultés de la filière bois dans son ensemble ont différents types d'incidences :

- la forêt s'accroît de façon inquiétante chaque année et la prolifération des espèces résineuses n'est plus maîtrisée
- la forêt est de moins en moins entretenue et investie par l'homme :
 - les milieux se ferment ce qui génère un appauvrissement progressif de la bio-diversité
 - la forêt devient dangereuse (résineux surtout) et présente des risques d'incendies de plus en plus importants



- elle est de moins en moins accessible aux hommes que ce soit pour les activités agro-sylvopastorales ou pour les activités touristiques qui sont importantes dans un territoire comme celui du pays des Cévennes
- seule une partie du bois qui est extrait de la forêt peut être valorisée sous forme de bois d'œuvre, le reste ne trouvant pas de débouchés rentables (pâte à papier le cas échéant)

Cette situation est problématique tant sur le plan environnemental que du point de vue économique. C'est une spirale négative qui est ainsi enclenchée : moins il y a d'activités humaines en forêt, plus la forêt se développe de façon incontrôlable, plus elle génère de nuisances et de risques, plus il est difficile de développer de nouvelles activités, ...

Dans ce contexte problématique, où la survie d'activités humaines est en question tout autant que le fragile équilibre naturel d'un milieu écologique exceptionnel, les élus et responsables du pays, en concertation avec l'ensemble des acteurs de l'univers forestiers (propriétaires, exploitants, transformateurs, transporteurs) ont décidé de réfléchir ensemble à un **projet commun de valorisation économique et de préservation des richesses et ressources forestières du pays**.

Ce projet a notamment pour ambition de développer de véritables activités économiques durables, créatrices d'emplois, au travers de la valorisation de savoir-faire et pratiques en liaison avec l'environnement (naturel et culturel) du pays des Cévennes.

Afin de travailler à l'élaboration de ce projet mais aussi de répondre aux urgences actuelles de la filière bois sur le pays des Cévennes, les élus et les acteurs forestiers ont décidé d'engager conjointement :

- une démarche d'élaboration d'une **Charte forestière de territoire** qui abordera trois grandes thématiques transversales :
 - DFCI et protection de l'environnement
 - Bois-énergie et valorisation économique de la ressource
 - Valorisation éco-touristique et forêt partagée
- La structuration dès à présent d'une **filière bois-énergie amont-aval** à l'échelle du pays des Cévennes. La création de cette filière est liée à l'urgence d'agir dès à présent afin de répondre aux difficultés économiques des acteurs de la filière bois. Il s'agit en effet de valoriser économiquement la ressource forestière du territoire mais aussi développer les énergies renouvelables à



l'échelle du pays et au-delà (cf. bassins consommateurs des grandes agglomérations régionales).

3.2.1. La démarche de Charte forestière de territoire

Le territoire connaît, autour de deux grandes entités (Cévennes et Garrigues), une très forte réalité forestière. Celle-ci constitue une ressource potentielle immense, mais aujourd'hui peu exploitée et mise en valeur malgré de forts enjeux territoriaux.

En parallèle de ce constat des enjeux cruciaux se font sentir, exacerbés par la dynamique démographique actuelle :

- **Economiques** tout d'abord avec, dans un territoire fortement fragilisé, la possibilité de développer la gestion sylvicole et de valoriser une ressource bois très mal exploitée, notamment par la structuration d'une filière bois énergie.
- **Sociaux et humains** ensuite, avec d'une part, la nécessité de maintenir et de créer des emplois et d'autres part, la volonté d'améliorer la complémentarité et les échanges urbain – rural.
- **Environnementaux** enfin avec la nécessité de prévenir les risques naturels, en particulier les incendies, et la volonté de reconquérir l'espace et de protéger et mettre en valeur les patrimoines naturels et culturels cévenols.

Le traitement de ces enjeux appelle, de par leur nature, des réflexions et des réponses transversales et prospectives.

Par son aspect structurant et concerté, la Charte Forestière de Territoire apparaît donc au Pays Cévennes comme l'outil pertinent pour insuffler une dynamique d'avenir au secteur forestier du territoire et intégrer la forêt au sein d'une dynamique territoriale plus large.

La charte forestière sera ainsi un outil au service d'un objectif de développement durable : Valoriser la multifonctionnalité de la forêt et l'inscrire dans son cadre territorial pour en faire un atout économique tout en préservant la qualité de vie et en protégeant les habitants et l'environnement.



3.2.2. La structuration d'une filière bois-énergie à l'échelle du pays des Cévennes

La structuration de cette filière vise à répondre aux difficultés actuelles des acteurs et professionnels de la forêt et inscrire la valorisation des ressources forestières du territoire dans une logique de développement durable.

Elle repose sur une analyse et une volonté :

- **L'analyse :**
 - Il existe une ressource forestière en très grande quantité qui peut être exploitée sans toucher au stock (prélèvement de l'accroissement seulement)
 - Il existe des professionnels en capacité de réaliser cette exploitation, mais dont la situation économique se dégrade d'année en années faute de capacité à rentabiliser leurs activités (marges et volumes insuffisants)
 - Il existe des propriétaires (publics et privés) qui ne trouvent pas de débouchés à leurs productions forestières
 - Il existe une demande en matière de bois-énergie (chaudières automatiques) qui est freinée par l'absence de sécurisation de l'approvisionnement

- **La volonté politique :**
 - La valorisation économique de la forêt est un enjeu décisif pour le pays
 - Cela contribue aussi à la prévention de risques, à l'aménagement de l'espace, au maintien de la bio-diversité et à l'entretien d'un espace forestier susceptible d'accueillir des activités humaines (touristiques notamment)
 - La puissance publique souhaite favoriser le développement des énergies renouvelables

- **Le projet de structuration d'une filière bois-énergie :**



- Les élus du territoire du pays s'engagent (et pour certains se sont déjà engagés) à soutenir la demande de consommation de bois-énergie (chaudières automatiques) au travers de l'équipement d'infrastructures publiques (Hôpital, HLM, Lycées, Collèges, Écoles, ...).
- Ils s'engagent à mettre en place des plateformes de séchage de plaquettes forestières et d'approvisionnement à proximité des zones de consommation. Ces aires seront mises à disposition des professionnels de la filière afin de structurer et soutenir cette activité.
- Une promotion de l'équipement en chaudières automatiques à bois sera engagée afin de soutenir la demande locale et permettre un développement de cette activité
- L'objectif est que à terme, le territoire du pays puisse exporter du bois-énergie vers les bassins de consommation majeurs (Montpellier, Nîmes, Avignon). Le transport par voie ferrée pourrait alors s'avérer la solution économiquement la plus rentable.

Établi à partir d'une mise en synergie d'initiatives privées, soutenues par les acteurs publics du territoire, ce projet est particulièrement important car il représente une illustration significative du type d'activités économiques qu'il est possible et pertinent de développer en Cévennes.

Reposant sur une dynamique locale multi partenariale inscrite dans la durée, il a été élaboré en liaison avec la démarche de charte forestière de territoire à l'échelle du pays des Cévennes qui aura notamment en charge le déploiement de différents aspects du projet.

En effet, la Charte aura ensuite à travailler sur :

- La programmation annuelle des zones d'exploitation futures, de façon à assurer l'approvisionnement de la filière
- La programmation cohérente d'aménagements destinés à la fois à la DFCI et à l'exploitation forestière (pistes DFCI et d'exploitation notamment)
- La définition de conditions d'exploitation durable de l'espace forestier (une charte de qualité Pays Cévennes sera établie). Il s'agit notamment d'assurer une exploitation respectueuse de l'environnement et des paysages.



- La formation des acteurs et intervenants de la filière (chauffagistes notamment) afin d'assurer la présence de compétences professionnelles à tous les niveaux de la filière (du producteur au consommateur en passant par le réparateur)
- La sensibilisation des acteurs à l'utilisation de cette énergie et sa promotion à l'attention des acteurs publics mais aussi privés (entreprises, associations, ...)

De par sa transversalité, elle assurera également une cohérence entre les orientations et niveaux de développement soutenable de cette filière et les autres usages de la forêt (environnementaux, touristiques, ...).



4. PRESENTATION DETAILLEE DES 2 VOLETS DU PROJET DE POLE D'EXCELLENCE RURALE DU PAYS DES CEVENNES



4.1. Projet de "désenclavement numérique du pays pour une appropriation collective des usages Internet en milieu rural"

4.1.1. Situation et objectifs

Objectifs du projet

Assurer le désenclavement numérique du pays pour favoriser le développement des usages d'internet (professionnels et communautaires) dans une logique de création d'emplois et d'attractivité territoriale.

Nature des différentes opérations constitutives du projet

La politique de désenclavement numérique, conduite par le Pays des Cévennes sur son territoire, s'appuie sur des opérations distinctes mais concourant toutes à une cohérence d'action.

Il s'agit en effet de mener en parallèle

1. le développement d'infrastructures pour permettre l'accès au haut débit à l'ensemble de la population du Pays des Cévennes
2. la création d'un site Internet institutionnel entièrement collaboratif
3. le développement des usages au travers de la création d'un réseau d'espaces publics numériques et la mise en place d'opérations et projets pilotes (tourisme, écoles, ...)
4. le développement d'autres initiatives complémentaires en concertation : ex centre de formation aux TIC de la CCI à Méjeannes le Clap – Portail commercial touristique sur internet - ...

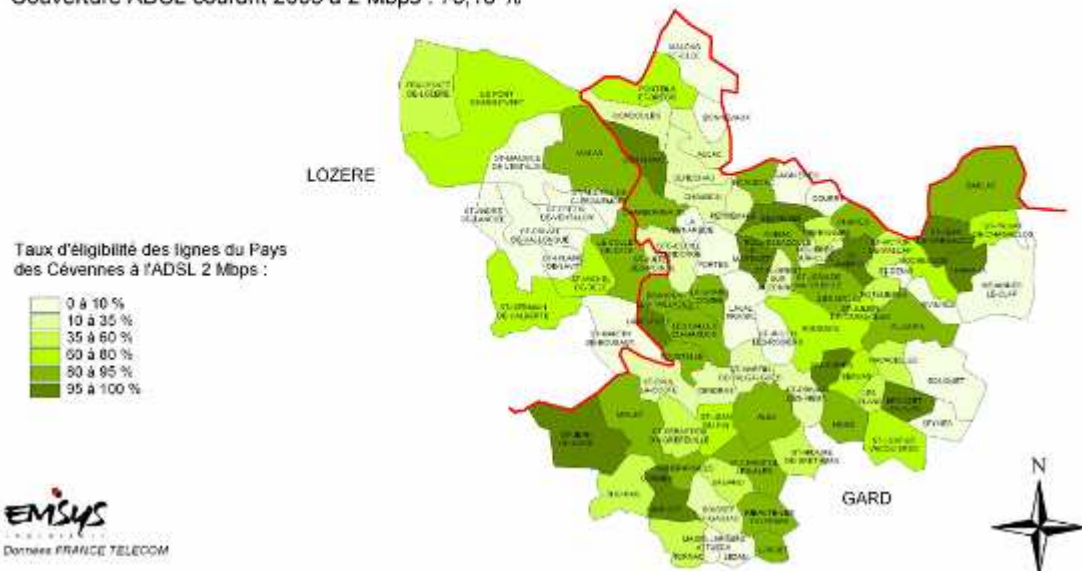


Moyens mis en œuvre pour réaliser le projet de désenclavement numérique et contenu technique

Parmi les 117 communes constituant le Pays des Cévennes, plus de 50 ne disposent pas de solutions d'accès Télécom moyen et haut débit (taux de couverture inférieur à 80%), et ne peuvent disposer des services apportés par les nouvelles technologies.

PAYS DES CEVENNES Couverture ADSL à 2 Mbps

Couverture ADSL courant 2006 à 2 Mbps : 73,18 %



Le Pays des Cévennes souhaite donc mettre en place un plan d'action adapté à cet aspect déterminant de l'aménagement du territoire, dans l'objectif de favoriser le développement économique, de permettre l'accès aux nouveaux usages et de renforcer l'attractivité de ce secteur géographique, de façon homogène sur l'ensemble des 117 communes.

Une convention avec France Telecom a été signée en 2005. Elle a permis d'engager un travail significatif et de disposer un état prévisionnel de la couverture haut débit du Pays des Cévennes à l'horizon 2006. Par ailleurs, une charte « département innovant » a été signée à la fois par le Conseil Général du Gard et celui de la Lozère et France Telecom.



Le Pays des Cévennes a lancé une étude de faisabilité de raccordement haut débit sur son territoire, complémentaire à celle du département du Gard et celui de la Lozère. Cette étude avait pour objectif de déterminer les moyens les plus pertinents pour assurer une couverture haut débit du territoire du Pays des Cévennes.

Les solutions recherchées devaient notamment être :

- économiquement accessibles
- évolutives du point de vue des progrès technologiques qui ne manqueront pas de se réaliser dans les années à venir
- réalisables à court terme (horizon 2007) sur le territoire du pays
- pérennes du point de vue de leur portage institutionnel et technique

Cette couverture haut-débit doit satisfaire aux objectifs suivants :

- Répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises, dont beaucoup sont particulièrement gênées dans le développement de leurs activités (cf. pétitions et réclamations jointes en annexe).
- Faire du Pays des Cévennes un territoire capable de conforter les projets locaux de services TIC et au delà d'assurer une attractivité territoriale par la disponibilité d'une offre haut débit.
- Permettre à la collectivité, dans ce contexte, de maîtriser dans le temps le déploiement des infrastructures.
- Développer l'usage et l'appropriation de ces technologies pour les entreprises et plus largement la population

Le caractère innovant du projet

Le projet de raccordement haut débit permettra prioritairement de couvrir les zones blanches. Y seront raccordées les différentes Cyber-Base afin de développer l'usage des nouvelles technologies et enfin d'initier les acteurs institutionnel au maniement de l'outil Internet.



Les TIC supposent une appropriation ancrée dans le quotidien qu'il se situe dans le cadre professionnel ou domestique. La proximité reste donc le facteur clé d'une politique tournée vers les usages.

Agir ainsi, de façon cohérente, à la fois sur les infrastructures, les services et les usages, dans un large partenariat avec l'Etat et les autres collectivités, permettra également au Pays des Cévennes :

- de devenir un territoire attractif pour les opérateurs de télécommunications qui y trouveront des facilités de déploiement de leurs services et un potentiel de marché
- de conforter un tissu d'entreprises utilisant pleinement les technologies de la communication pour améliorer leur efficacité et faciliter leur développement
- de disposer de services d'intérêt général modernes et efficaces
- de permettre à l'ensemble de la population d'être ouvert sur le monde.

La plus-value du projet pour favoriser l'excellence rurale et l'emploi

L'enclavement terrestre du Pays des Cévennes incite fortement à rechercher un développement s'appuyant sur les « autoroutes de l'information ». L'utilisation d'internet permettra au Pays d'être une place économique active au carrefour des Cévennes et de ces nouvelles voies de communication. En tout état de cause, cette infrastructure est indispensable pour permettre le maintien des entreprises sur le territoire et la venue de nouvelles. En effet :

- La structure des entreprises du pays est en effet très adaptée à ce type de développement (près de 40% d'entreprises ont moins de 10 salariés).
- Les emplois salariés sur le pays sont dans l'ensemble moins élevés que la moyenne régionale (elle même en deçà de la moyenne nationale).
- Le taux de chômage des jeunes est plus élevé que la moyenne régionale (18% contre 15%).
- La part des demandeurs d'emploi non qualifiés est plus importante que la moyenne régionale (27% contre 23%)



Les conditions de fonctionnement et de pérennité du projet

Le territoire du pays des Cévennes n'est pas à ce jour attractif pour les opérateurs de télécommunication. Comme beaucoup de zones rurales, le Pays des Cévennes, n'attire pas les investisseurs (zones blanches) et rencontre des difficultés à appliquer le principe de concurrence (zones grises où un seul opérateur est implanté). De plus, le Pays ne peut financer seul des infrastructures.

Pourtant, les TIC sont aujourd'hui un outil aussi indispensable que l'électricité ou l'eau, mais elles ne sont pas une fin en soi. Elles doivent servir à renforcer des pratiques existantes et les activités économiques actuelles.

Les conditions de fonctionnement et de pérennité du projet de raccordement haut débit du pays des Cévennes résident dans la conjonction de trois éléments :

- Une volonté politique forte.
- Une aide des partenaires financiers du pays.
- Des moyens et des hommes mis à disposition pour animer le projet.

Le maître d'ouvrage du projet

Le projet de couverture a été déterminé en concertation avec le Conseil Général du Gard ou de la Lozère sur certaines parties du territoire. Ces derniers ont également prévu un déploiement des infrastructures haut-débit sur leurs territoires.

Le pays des Cévennes interviendra donc en complément de leurs interventions, selon un principe de compatibilité et de complémentarité des équipements.

Une concertation a également été conduite avec les opérateurs titulaires des licences Wimax en région Languedoc-Roussillon, de façon à optimiser l'implantation d'équipements.

Cette démarche nécessite qu'existe une coordination et une maîtrise d'ensemble des opérations.



Le syndicat Mixte du Pays des Cévennes assurera donc la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Les partenaires publics-privés associés au projet et leur degré d'implication

Sur le plan du réseau haut débit, un fort partenariat a été développé avec France Telecom pour mieux connaître la situation et examiner commune par commune les perspectives de l'opérateur historique.

Sur le plan des usages et du réseau, une étude a permis de mieux identifier les socio-professionnels présents sur le territoire et leurs attentes en matière de raccordement. A ce titre, les chambres consulaires sont particulièrement associées à la démarche impulsée par le Pays des Cévennes.

Les associations sont elle aussi parties prenantes de l'animation et du développement des usages.

La démarche d'évaluation et de suivi du projet

L'évaluation et le suivi du projet seront assurés par les acteurs du Pays des Cévennes. Il a été créé un comité de pilotage composé d'élus et de techniciens émanant des structures communales ou intercommunales du Pays.

Le détachement de personnels techniques permettra d'assurer l'avancement et la coordination des projets en terme administratif et logistique.

Des outils techniques seront également mis en œuvre comme une couche Telecom sera ajoutée au SIG du pays en cours d'élaboration.

L'évaluation sera également réalisée de concert avec les opérateurs et les autres partenaires territoriaux (Conseils Généraux) une fois les premiers équipements déployés (nombre d'abonnements, ...)



4.1.2. Le contenu technique du projet

La nécessaire intervention du pays

L'accès aux nouvelles technologies de communication et d'information constitue un moyen important de maintien et de modernisation des activités en milieu rural. Le renforcement de l'attractivité du territoire et son développement économique sont une priorité pour le Pays des Cévennes, objectif qui nécessite notamment la disponibilité des infrastructures donnant accès aux services de télécommunications haut débit.

Le potentiel commercial actuel relativement limité d'une partie des 117 communes qui constituent le Pays des Cévennes n'a pas conduit les opérateurs de télécommunications à effectuer sur le territoire les investissements similaires à ceux engagés en zones urbaines. France Telecom a fortement renforcé ses infrastructures de distribution, notamment dans le cadre de la charte Départements Innovants cosignée avec le Conseil Général, mais le déploiement des technologies filaires principalement utilisées n'a pas abouti à la desserte généralisée d'un territoire dont la topographie est mouvementée et dont l'habitat, agrégé en nombreux hameaux, est relativement diffus.

Le Conseil Général du Gard met en place un plan d'action devant conduire à partir de 2007 à la constitution d'infrastructures de télécommunications renforçant la couverture haut débit du territoire, en complément des installations que se sont engagés à construire à partir de 2007 les deux opérateurs désignés en Languedoc-Roussillon par l'ARCEP, HDRR et Bolloré Telecom, pour l'exploitation de licences WIMAX.

Dans ce contexte, le Pays des Cévennes souhaite mettre en œuvre les moyens complémentaires permettant de disposer, de façon équilibrée et adaptée, sur l'ensemble de son territoire, des services d'accès à Internet à haut débit.

Cet objectif donne lieu à la mise en place des moyens décrits dans le présent document.

Le périmètre de l'opération

1. Taux de couverture



Le Pays des Cévennes souhaite que le taux de disponibilité des services haut débit sur son territoire (base de travail 2 Mo bits/s) atteigne progressivement, dans les meilleurs délais, les niveaux disponibles en zones urbaines et périurbaines, soit un taux de couverture de 99% de l'ensemble de la population des 117 communes

2. Périmètre géographique

Afin d'assurer la meilleure efficacité des budgets engagés, l'action du Pays des Cévennes porte sur le territoire des communes ne disposant du taux de couverture requis.

Les communes atteignant les niveaux requis (par France Telecom, par les actions qui seront engagées par le Conseil Général et par les infrastructures construites par les opérateurs de licences WIMAX) ne sont pas intégrées au projet d'équipement porté par le Pays (elles bénéficieront de l'investissement des autres partenaires).

Il doit pouvoir être envisagé par ailleurs d'intervenir sur certains secteurs des communes dont les infrastructures sont prises en charge par France Telecom, le Conseil Général et les opérateurs WIMAX, mais pour lesquelles des déficits ponctuels seraient constatés.

L'action du Pays des Cévennes intervient donc de façon complémentaire aux autres initiatives engagées, afin de compléter la couverture territoriale et de renforcer le niveau de service, en fonction des particularités du Pays.

Voir carte jointe en annexes

L'action conduit à obtenir la couverture de 59.772 habitants et 1.605 entreprises de 22 communes du Pays (taux de 99%).

Aspects techniques

Les technologies alternatives à la technologie filaire sont recherchées en priorité : les coûts de déploiement de câbles cuivre et fibre optique en secteur rural et zone de piémont, de l'ordre de 80€ le mètre linéaire, ne sont pas adaptés à la desserte de hameaux et points d'activités multiples et répartis.



La technologie WIMAX est précisément envisagée, permettant de limiter les opérations à la constitution de points hauts radioélectriques apportant par voie hertzienne (3,5GHZ) l'accès à Internet aux utilisateurs dotés des boîtiers adaptés.

Les technologies WIFI (2,5 GHZ, de portée limitée à 200/400 mètres) et CPL (distribution sur réseau électrique local) sont néanmoins intégrées au cadre technique de l'opération. De même, la possibilité de modernisation d'équipements filaires sera envisagée là où cela s'avèrera pertinent

Les estimations présentées s'appuient sur une hypothèse de référence utilisant la technologie WIMAX.

Organisation juridique

L'intervention des collectivités dans le domaine télécom (infrastructures actives et passives, service au client final) est encadrée par l'article 1425.1 du CGCT selon quatre principales solutions :

- Mise en place d'une délégation de service public / concession, avec participation du délégataire aux coûts d'investissement.
- Acquisition des infrastructures par la Collectivité, convention d'affermage avec un prestataire spécialisé.
- Acquisition des infrastructures par la Collectivité, et mise en place d'une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière (régie simple et régie à simple autonomie financière proscrite si le Maître d'ouvrage dispose de la capacité d'octroi de droits de passage)
- **Acquisition des infrastructures par la Collectivité, (marché de fournitures), convention d'utilisation / location passée avec un opérateur pour service au client final, couvrant à minima les coûts de maintenance des infrastructures pris en charge par la collectivité.**

Cette dernière solution est retenue par le Pays des Cévennes, permettant de disposer, dans des délais réduits, de la couverture nécessaire, et de confier à des entreprises spécialisées (opérateurs de réseaux ouverts au public) les infrastructures réalisées.

En fonction de ces éléments, l'opération porte sur la création des infrastructures de diffusion, hors liaisons de collecte vers Internet, hors services aux utilisateurs finaux et hors équipements des sites clients, pris en charge par les opérateurs exploitant les



infrastructures à mettre en place. Ces infrastructures seront acquises dans le cadre d'un marché public de fournitures intégrant la maintenance courante des installations.

Infrastructures à mettre en œuvre

Les études de couverture réalisées par le pays des Cévennes en fonction des objectifs précédents permettent d'identifier les infrastructures à mettre en œuvre.

Taux de couverture recherché	Communes concernées*	Stations WIMAX	Taux obtenu	Population desservie	Entreprises desservies
99%	22	9	99,09%	59772	1605

Les cartographies annexées au dossier présentent les résultats obtenus.

Aspect économique

Estimation dépenses et recettes : taux de couverture 99%

Objet	Montant € HT	Quantité	Total € HT
Postes/dépenses	-	-	
Stations de base WIMAX	135 000	9	1 215 000
Maintenance annuelle	13 500	9	121 500
Fournitures annexes infrastructure	300 000	1	300 000



<i>Postes/recettes</i>	-	-	
<i>Location/mise à disposition annuelle</i>	13 500	9	121 500
Besoin de financement	-	-	1 515 000

Les estimations présentées portent uniquement sur la constitution des infrastructures et sur les coûts d'occupation des points hauts privés (TDF, autres gestionnaires de sites radio) recevant les équipements WIMAX.

Dans l'organisation proposée, les opérateurs bénéficiant de la mise à disposition des infrastructures constituées par la Collectivité prennent en charge les liaisons de Collecte Internet et les équipements des sites utilisateurs.

Les coûts de maintenance des infrastructures acquises par la Collectivité sont compensés par les recettes de location/ mise à disposition des infrastructures auprès des opérateurs.

La demande de soutien financier du projet par le pôle d'excellence rurale / Désenclavement numérique

Plan de financement prévisionnel € HT	2007	%	2008	%
Pays Cévennes	120 000 € HT	20 %	183 000 € HT	20 %
Conseil Général du Gard	-	0 %	-	0 %



Conseil Général de la Lozère	60 000 € HT	10 %	91 500 € HT	10 %
Conseil Régional LR	180 000 € HT	30%	274 500 € HT	30%
État	240 000 € HT	40 %	366 000 € HT	40 %
TOTAL	600 000 € HT	100%	915 000 € HT	100%



4.2. Annexes

Annexe 1 : Projet CG30- délibération du 14 juin 2006

Annexe 2 : Carte de déploiement des infrastructures et de couverture du Pays Cévennes

Annexe 3 : Courriers de soutien

- Communauté d'Agglomération Grand Alès
- CCI Alès Cévennes
- Alès Myriapolis, agence de développement du Pays Cévennes



4.3. Projet de création d'une "filière bois-énergie"

4.3.1. Le contexte du projet

Volonté politique

Le pays des Cévennes est le fruit d'une volonté politique partagée dépassant les clivages partisans et reposant sur une volonté commune de redonner à ce territoire une prospérité nouvelle pour le futur. Cette volonté :

- S'appuie sur un héritage historique et culturel commun
- Intègre le champ des opportunités nouvelles du futur
- Engage le territoire dans une perspective d'avenir

L'ambition est de faire revivre le pays des Cévennes et lui donner tous ses atouts de développement pour le XXI^{ème} siècle en le promouvant par son offre d'un mode de vie attractif pour le futur, ancré dans les valeurs cévenoles.

Dans cette perspective, il s'agit de faire du Pays des Cévennes :

- Un monde habité par des hommes et des femmes de caractère dans un cadre naturel privilégié
- Un espace aménagé, maîtrisé, construit par la main de l'homme
- Un univers économiquement autonome ouvert aux technologies modernes et aux marchés émergents

Un tissu de relations, ouvertes sur le monde, favorisant sa richesse et son rayonnement



Historique

Historiquement le pays des Cévennes a été un pays habité, riche de valeurs et d'une culture particulière : on peut parler de véritable **modèle de civilisation cévenol**.

Enclavée physiquement et ouverte sur le monde et ses idées, cette "*terre de liberté et d'autonomie*" a été façonnée par la main de l'homme.

Ses habitants y ont bâti un univers à part, véritable constellation de hameaux nichés au coeur de vallées profondes, offrant une vie faite de relations humaines riches et proche de la nature.

Avec l'avènement des civilisations de la châtaigne, du ver à soie, du charbon, il a connu différents âges d'or et plusieurs périodes de grande prospérité.

L'exode rural d'après guerre et les difficultés de l'ère industrielle, mais aussi le développement d'une société plus standardisée et normative, ont plongé ce territoire dans une crise profonde qui s'est traduite par un déclin démographique et socio-économique.

La fin du modèle industriel et les tentatives de reconversion des années 80 et début 90 n'ont pas permis un renouveau pour l'ensemble du territoire.

Le pays des Cévennes aujourd'hui

Depuis quelques années, les logiques de concentration urbaine font progressivement place aux logiques "multipolaires" pour déboucher sur une époque de réhabitation des territoires que l'histoire a contribué à désertifier en partie.

Dans le même temps, les efforts des élus et responsables du développement du territoire commencent à porter leurs fruits.

Cette conjonction entre dynamiques endogène et exogène permet au pays des Cévennes de connaître un regain significatif qui est à conforter compte tenu des difficultés structurelles qui persistent :

**Sur le plan démographique :**

- Une attractivité retrouvée (cf. INSEE) malgré une croissance plus faible que la moyenne régionale
- Une population malgré tout vieillissante
- Une majorité d'emplois tenus par des actifs d'autres zones et une majorité d'actifs locaux qui travaillent en dehors du territoire

Sur le plan économique :

- Un parc d'établissement diversifié
- Des activités artisanales et résidentielles en croissance (construction, commerces, santé...)
- Un taux de chômage des jeunes encore élevé
- Un système d'emploi en faible croissance, qui demeure peu ouvert aux femmes

Aujourd'hui, les élus du territoire, en ayant une volonté forte de se rassembler au sein d'un territoire de projet, souhaitent créer les conditions d'une renaissance durable.

4.3.2. Situation forestière du pays au sein du massif cévenol

Le massif cévenol s'étend sur deux départements, la Lozère (bordure sud/sud-est) et le Gard (bordure nord/nord-est), soit sur 251.000 ha.. Les formations boisées représentent 67 % de ce territoire (168.800 ha) dont 82 % sont considérées comme productives (138.611 ha).

L'occupation des sols du massif cévenol est variée (terres agricoles, landes et friches, formations boisées), avec une dominance très forte des formations boisées :

	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	Total	%
Terrains agricoles	13 049	3 526	4 596	21 171	8,44
Formations boisées	62 145	39 092	67 563	168 800	67,26
Landes et friches	26 508	3 885	13 564	43 957	17,51



Autres	5 261	6 801	4 994	17 056	6,80
Total	106 963	53 304	90 717	250 984	100 %

Le volume actuellement sur pied est de près de 16 millions de m³ (≈ 9 M feuillus et ≈ 7 M résineux).

Il se répartit comme suit :

	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	
Feuillus	4.412.522 m ³	1.014.446 m ³	3.477.830 m ³	8.904.798 m ³
Résineux	4.268.103 m ³	1.415.200 m ³	1.342.530 m ³	7.025.833 m ³
				15.930.631 m ³

L'accroissement annuel est de plus de 680.000 m³ (≈ 335 000 m³ pour les feuillus et ≈ 345 000 m³ pour les résineux).

	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	
Feuillus	142 845 m ³	40 730 m ³	150 949 m ³	334 524 m ³
Résineux	195 309 m ³	71 958 m ³	80 283 m ³	347 550 m ³
				682 074 m ³



	Hautes Cévennes	Basses Cévennes à pin maritime	Basses Cévennes à châtaignier	Totaux	%
Feuillus					
Chêne rouvre	2 371		298	2 669	3,36
Chêne pubescent	1 697	1 609	4 918	8 224	10,35
Chêne vert		2 043	6 082	8 125	10,23
Hêtre	15 187		969	16 156	20,34
Châtaignier	7 081	5 487	25 972	38 540	48,52
Frênes	576		787	1 363	1,72
Robinier			560	560	0,71
Merisier			178	178	0,22
Bouleaux	1 430			1 430	1,80
Autres feuillus	108	1 417	659	2 184	2,75
Total feuillus	28 450	10 556	40 423	79 429	100 %
Résineux					
Pin maritime		12 289	7 435	19 724	33,33
Pin sylvestre	9 069		837	9 906	16,74
Pin laricio	5 646	1 155	1 993	8 794	14,86
Pin noir d'Autriche	762		659	1 421	2,40
Pin à crochets	3 152			3 152	5,33
Sapin pectiné	3 408			3 408	5,76
Epicéa commun	5 433		180	5 613	9,48
Douglas	1 784		1 809	3 593	6,07
Mélèze d'Europe	511			511	0,86
Cèdre de l'Atlas			437	437	0,74
Autres résineux	629	1 650	344	2 623	4,43
Total résineux	30 394	15 094	13 694	59 182	100 %
TOTAL feuillus + résineux	58 844	25 650	54 117	138 611	



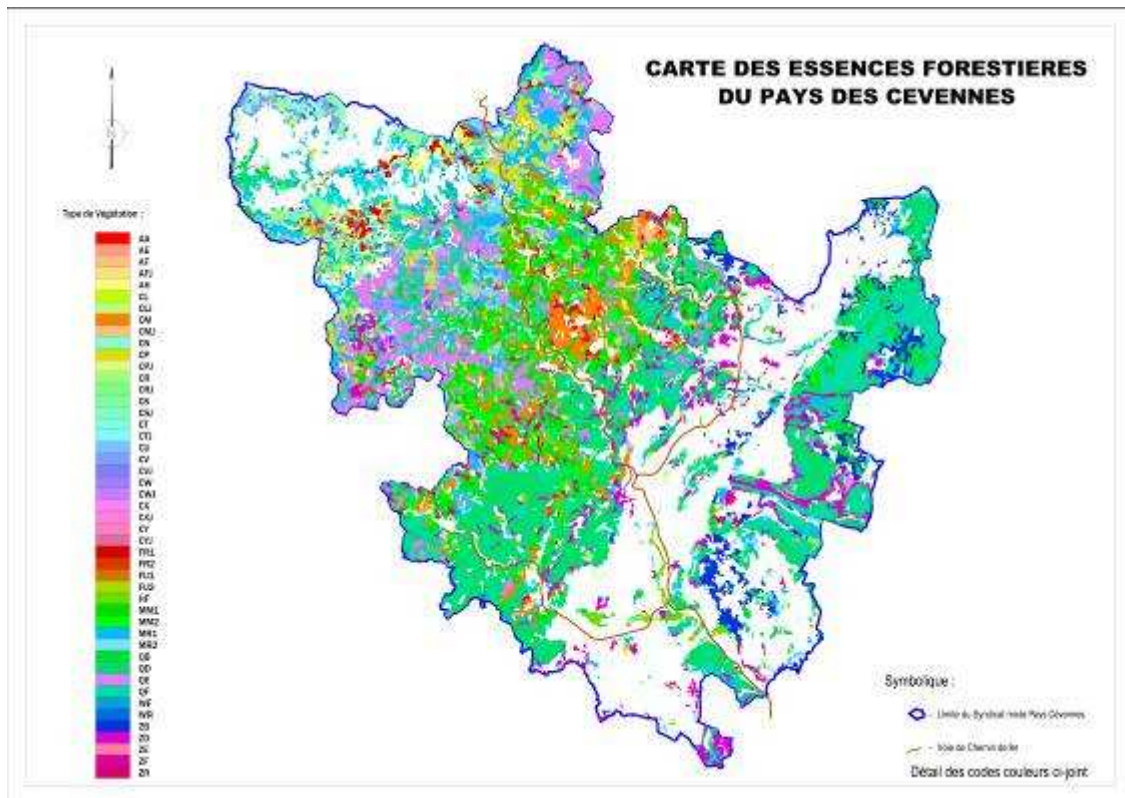
Concernant la récolte actuelle, il est difficile de disposer de statistiques précises car les données auprès des utilisateurs de bois sont globalisées au niveau des départements.

On peut estimer qu'elle représente 50 % de l'accroissement annuel des résineux dont 30 % du volume total des arbres coupés reste sur le parterre des coupes. Quant aux feuillus, leur récolte est anecdotique (< 1 %). Par exemple, pour le châtaignier dont le volume sur pied est de 3,8 M m³ et l'accroissement annuel de 140.000 m³, la récolte (autoconsommation en bois de chauffage comprise) n'excède pas 7 à 8 % de cet accroissement.

A cela plusieurs raisons :

- la disparition totale des débouchés traditionnels des deux essences prépondérantes de ce territoire à savoir le pin maritime (bois de mine) et le châtaignier (tannin, panneaux de particules et piquets de vigne pour le vignoble languedocien) ;
- le relief montagneux qui rend difficile la mobilisation des bois (pente, accès difficile) sur environ 30 % du territoire.

On peut donc estimer que 20 à 30 % de la ressource disponible ne peut être mobilisée. Cela étant dit **le volume de bois accessible et disponible pour le bois-énergie se chiffre en millions de m³.**



4.4.1. Création d'une filière bois-énergie autour de besoins de consommation nouveaux

La situation actuelle

Le pays des Cévennes est caractérisé par l'importance de ses espaces ruraux et forestiers. L'habitat, hormis sur le piémont et au niveau de l'agglomération alésienne y est essentiellement développé sous forme de bourgs assurant des fonctions de centralité pour de très nombreux hameaux disséminés au sein d'un vaste ensemble de vallées encaissées.

La forêt occupe une place importante. Historiquement fortement liées aux activités économiques propres au territoire (civilisation de la châtaigne, ver à soie, charbon) ses essences (châtaigner, pin, chêne, notamment) ont été implantées et développées en rapport avec les activités humaines. Avec la fin de ces activités et l'exode rural, une part importante du massif des Cévennes est en voie d'abandon, car l'économie actuelle du territoire ne suffit pas à maintenir une présence et des activités humaines suffisantes.



Cette situation est particulièrement problématique pour le pays. D'une part la forêt ne participe que faiblement à son développement économique. On peut même affirmer aujourd'hui que la santé économique de nombre d'activités liées à l'exploitation de la forêt n'est pas bonne en Cévennes (problèmes de marges bénéficiaires trop faibles liées notamment aux conditions difficiles d'exploitation - problèmes de volumes d'activités insuffisants).

D'autre part, son abandon progressif est préjudiciable aux activités socio-économiques actuelles par la fermeture des milieux (agro-sylvo pastoralisme et tourisme notamment).

De plus cette déprise forestière génère des problèmes importants de sécurité (risques d'incendies) qui concernent une grande partie des habitants actuels mais altère également les possibilités de développement de nouveaux hameaux ou d'extension de ceux qui existent déjà.

Enfin les patrimoines cévenols issus du passé (petite hydraulique, faïsses et bancels, cultures en terrasses, ...) dont le classement par l'UNESCO au titre de patrimoine mondial de l'humanité est en projet, souffrent de cette situation par défaut d'entretien suffisant.

La volonté politique des élus et responsables du pays

Compte tenu des ambitions de développement du pays des Cévennes portées par ses élus, traduites dans la Charte de développement du Pays et relayées par différentes initiatives et démarches localement (Agenda 21, actions du PNC, ...) la valorisation des richesses forestières constitue un enjeu important pour l'avenir du territoire.

Cet objectif passe par la capacité du territoire à redonner une valeur à cette ressource pour le présent et pour le futur.

Dans un contexte de renchérissement croissant des sources d'énergie fossiles (pétrole, gaz naturel), compte tenu des savoir-faire et capacités humaines existant sur le territoire du pays, **l'objectif de créer une filière bois-énergie intégrée du producteur au consommateur apparaît particulièrement judicieux à plusieurs titres** et pourrait ainsi :



- **satisfaire à l'enjeu d'aménagement du territoire** auquel sont confrontés les élus et responsables du pays (réhumanisation du massif forestier, réouverture des milieux, entretien du patrimoine et des paysages, re-développement des usages et activités en forêt)
- permettre d'assurer **un meilleur entretien de l'espace forestier** et favoriser ainsi une meilleure **protection contre les risques d'incendies**.
- **conforter des emplois liés aux activités forestières actuelles et en créer de nouveaux**
- assurer la **création d'une filière disposant d'une certaine autonomie** compte tenu tout à la fois de l'importance de la ressource disponible (stock + accroissement) et des capacités de développement de la demande (acteurs publics et privés sur un bassin de vie de 150.000 habitants)
- permettre d'inscrire le territoire dans une logique de développement durable au travers du **développement de sources d'énergie renouvelables**
- **favoriser le recyclage du bois** à l'échelle du territoire et au-delà en trouvant de nouveaux débouchés pour sa valorisation aval
- **offrir des perspectives nouvelles d'utilisation du réseau ferrée inervant le pays**

Création de besoins nouveaux significatifs

Aujourd'hui, la demande de bois-énergie (sous la forme de chaufferies automatiques à bois) à l'échelle du pays des Cévennes demeure limitée (cf. estimation tonnages annuels actuels inférieure à 2000 t/an).

Quelques expériences d'installation de petites unités de production énergétique à partir du bois existent, ainsi que des installations privées. L'approvisionnement demeure artisanal de proximité ou s'effectue dans une logique d'auto-consommation.

Afin de lancer une dynamique de création d'une filière bois-énergie (chaufferies automatiques à bois) à l'échelle du pays, les responsables élus des collectivités et instances publiques ont décidé d'agir sur la demande en générant des besoins nouveaux



sur le territoire du pays, à l'occasion de la construction ou de la rénovation d'équipements publics nécessitant de la production énergétique.

Cette décision s'inscrit en cohérence avec l'objectif de développement durable des responsables du pays de développer sur le territoire la consommation d'énergies renouvelables (à des prix compétitifs avec les énergies fossiles) et de faire du territoire du pays un pôle d'excellence en matière de production d'énergies renouvelables pour sa consommation propre, mais aussi pour la consommation des bassins de clientèle futurs constitués par les grandes métropoles de la région languedocienne (Nîmes et Montpellier notamment).

L'objectif de cette démarche consiste à assurer à une filière qui se mettrait en place des débouchés commerciaux significatifs afin d'amorcer le processus et permettre un premier niveau d'ajustement Offre – Demande.

Des besoins publics structurants à court terme

- Hopital d'Alès (+ 2.000 t/an)
- Lycée Saint-Christols (+ 300 t/an)
- Office HLM La Grand'Combe (+ 1.000 t/an)
- Office HLM Un toit pour tous (+ 1.000 t/an)
- OPAC Logis Cévenols (+ 1.000 t/an)
- Écoles, communes et communautés, ... (environ 1.000 t/an)

Des besoins nouveaux à susciter progressivement

Par une dynamique publique et le développement d'une offre se structurant peu à peu

- Communes et communautés
- Acteurs et organismes publics et parapublics
- Entreprises
- Particuliers
- Métropoles voisines : Nîmes, Montpellier, Avignon, Arles



Au total, la filière bois-énergie du pays des Cévennes pourrait s'appuyer sur un volume prévisionnel estimatif en accroissement de à 6 à 7.000 t/an (à 30% d'humidité) à l'horizon 2008, soit un volume à fournir de l'ordre de 10.000 t/an.

Ce volume apparaît suffisant pour amorcer une filière, avec pour objectif une montée en puissance significative à assurer tant au niveau des structures publiques et parapubliques qu'au niveau du secteur privé (particuliers notamment). Cette montée en puissance est prévue au travers d'un travail de promotion et de communication à réaliser de façon concertée entre le pays des Cévennes et les professionnels de la filière.

Il est à noter qu'une démarche de sensibilisation et de mobilisation d'acteurs publics pour favoriser la mise en place de chaudières à bois automatiques a été initiée. Un premier projet de PER⁵ a ainsi été élaboré par le GAL Cévennes rassemblant notamment différents projets d'équipement de bâtiments publics (non labellisé).

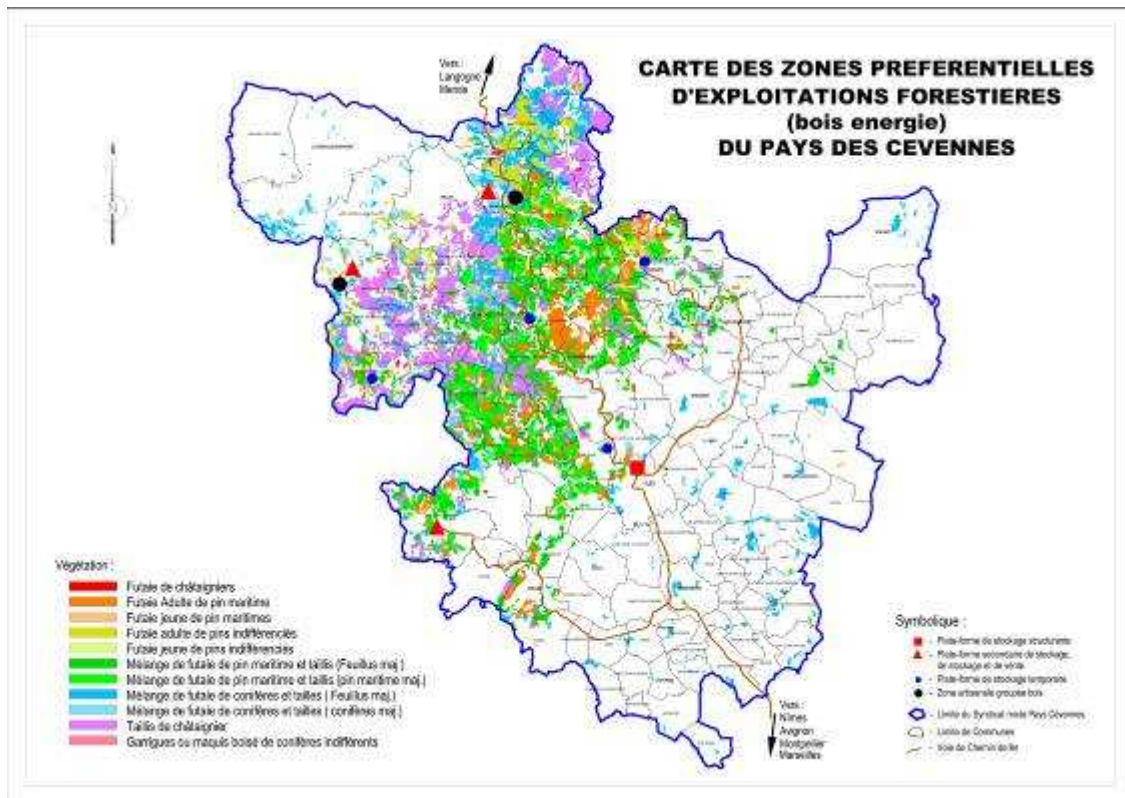
Importance de la ressource mobilisable sur le pays des Cévennes

La ressource bois mobilisable à l'échelle du pays pour une telle filière apparaît importante. Elle est constituée principalement par la ressource forestière d'une part et par le recyclage du bois d'autre part.

Pour ce qui concerne la ressource forestière, on peut estimer à plus de 20.000 t/an la ressource facilement mobilisable sur le pays des Cévennes⁶. Il s'agit de la ressource facilement mobilisable et du prélèvement d'une partie seulement de la croissance annuelle naturelle, sans toucher au stock.

⁵ Présenté lors de la 1ère session des PER mais non labellisé.

⁶ Près de 30.000 t/an sur l'ensemble du département du Gard et près de 110.000 t/an en Lozère (facilement exploitables et "sans toucher au stock").



CODE	LIBELLE	DEFINITION
---	HORS TERRITOIRE	HORS TERRITOIRE INVENTORIE
00	AUTRE	AUTRE TERRAIN, AGRICOLE CULTIVE EAU IMPRODUCTIF
41	LANDE A PHRAGMITE	LANDE MARECAGEUSE, TEMPORAIREMENT INONDEE, DONT LA VEGETATION EST COMPOSEE MAJORITAIREMENT DE PHRAGMITE
44	GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	LANDE $\geq 2,25$ ha SITUEE A L'INTERIEUR OU EN BORDURE D'UN PEUPLT FORESTIER (HORS BOISEMENT LACHE), OU FORMANT ELLE-MEME LA DOMINANTE DU PAYSAGE, EN DESSOUS DE LA LIMITE ALTITUDINALE DE VEGETATION FORESTIERE, HORS ZONE PHYTOGEO. "REGION MEDITERRANEENNE"
46	INCULTE OU FRICHE	DELAISSE DE CULTURES, AU VOISINAGE DE TERRAINS AGRICOLES, GENERALEMENT DE PETITE ETENDUE AVEC DES LIMITES NETTES, OU CULTURE RECEMMENT ABANDONNEE ET DEJA EMBROUSSAILLEE
48	LANDE ALPINE	LANDE SITUEE AU-DESSUS DE LA LIMITE ALTITUDINALE DE LA VEGETATION FORESTIERE
49	GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	LANDE DE PLUS DE 2,25 HA SITUEE A L'INTERIEUR OU EN BORDURE DE PEUPLMENTS FORESTIERS AUTRES QUE DES BOISEMENTS LACHES ET FORMANT ELLE-MEME LA DOMINANTE DU PAYSAGE, DANS LA ZONE PHYTOGEOGRAPHIQUE "ZONES MEDITERRANEENNES"
50	PEUPLERAIE	PEUPLERAIE
64	GRANDE FORMATION PASTORALE	FORMATION PASTORALE $\geq 2,25$ ha SITUEE A L'INTERIEUR OU EN BORDURE D'UN PEUPLT FORESTIER, OU FORMANT ELLE-MEME LA DOMINANTE DU PAYSAGE, EN DESSOUS DE LA LIMITE ALTITUDINALE DE LA VEGETATION FORESTIERE, HORS



		ZONE PHYTOGEOGRAPHIQUE "REGION MEDITERRANEENNE"
68	PELOUSE ALPINE	FORMATION PASTORALE (COMPORTANT MOINS DE 25 % DE LIGNEUX BAS) SITUEE AU-DESSUS DE LA LIMITE ALTITUDINALE DE LA VEGETATION FORESTIERE
69	PELOUSE PASTORALE DES GARRIGUES	FORMATION PASTORALE DE PLUS DE 2,25 HA SITUEE A L'INTERIEUR OU EN BORDURE DE PEUPELEMENTS FORESTIERS OU FORMANT ELLE-MEME LA DOMINANTE DU PAYSAGE, DANS LA ZONE PHYTOGEOGRAPHIQUE "ZONES MEDITERRANEENNES"
AA	FUTAIE DE CHENE A FEUILLES CADUQUES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES CHENES A FEUILLES CADUQUES EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %
AC	FUTAIE DE CHENE-LIEGE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU CHENE-LIEGE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %
AE	FUTAIE ADULTE DE CHATAIGNIER	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU CHATAIGNIER EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
AEJ	FUTAIE JEUNE DE CHATAIGNIER	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU CHATAIGNIER EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
AF	FUTAIE ADULTE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES FEUILLUS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 % (SANS QUE CE % SOIT ATTEINT PAR LES CHENES A FEUILLES CADUQUES, OU LE CHENE-LIEGE, OU LE CHATAIGNIER OU LE HETRE) ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
AFJ	FUTAIE JEUNE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES FEUILLUS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 % (SANS QUE CE % SOIT ATTEINT PAR LES CHENES A FEUILLES CADUQUES, OU LE CHENE-LIEGE, OU LE CHATAIGNIER OU LE HETRE) ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
AH	FUTAIE DE HETRE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU HETRE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %
CL	FUTAIE ADULTE DE PIN D'ALEP	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN D'ALEP EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CLJ	FUTAIE JEUNE DE PIN D'ALEP	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN D'ALEP EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CM	FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN MARITIME EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CMJ	FUTAIE JEUNE DE PIN MARITIME	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN MARITIME EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CN	FUTAIE ADULTE DE PIN NOIR	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN NOIR D'AUTRICHE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CNJ	FUTAIE JEUNE DE PIN NOIR	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN NOIR D'AUTRICHE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CP	FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES PINS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 % (SANS QUE CE % SOIT ATTEINT PAR LE PIN D'ALEP OU LE PIN MARITIME OU LE PIN NOIR OU LE PIN SYLVESTRE OU LE PIN A CROCHETS) ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CPJ	FUTAIE JEUNE DE PINS INDIFFERENCIES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES PINS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 % (SANS QUE CE % SOIT ATTEINT PAR LE PIN D'ALEP OU LE PIN MARITIME OU LE PIN NOIR OU LE PIN SYLVESTRE OU LE PIN A CROCHETS) ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE



CR	FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES CONIFERES EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, CELUI DES PINS, DU SAPIN PECTINE, DE L'EPICEA COMMUN, DU CEDRE OU DU DOUGLAS ETANT INFERIEUR A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CRJ	FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DES CONIFERES EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, CELUI DES PINS, DU SAPIN PECTINE, DE L'EPICEA COMMUN, DU CEDRE OU DU DOUGLAS ETANT INFERIEUR A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CS	FUTAIE ADULTE DE PIN SYLVESTRE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN SYLVESTRE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CSJ	FUTAIE JEUNE DE PIN SYLVESTRE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN SYLVESTRE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CT	FUTAIE ADULTE DE PIN A CROCHETS	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN A CROCHETS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CTJ	FUTAIE JEUNE DE PIN A CROCHETS	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU PIN A CROCHETS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CU	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU SAPIN PECTINE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CUJ	FUTAIE JEUNE DE SAPIN PECTINE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU SAPIN PECTINE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CV	FUTAIE ADULTE D'EPICEA COMMUN	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DE L'EPICEA COMMUN EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CVJ	FUTAIE JEUNE D'EPICEA COMMUN	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DE L'EPICEA COMMUN EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CW	FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE ET D'EPICEA COMMUN	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU GROUPE DU SAPIN PECTINE ET DE L'EPICEA COMMUN EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, SANS QUE L'UNE DES DEUX ESSENCES N'ATTEIGNE A ELLE SEULE CETTE VALEUR, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CWJ	FUTAIE JEUNE DE SAPIN PECTINE ET D'EPICEA COMMUN	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU GROUPE DU SAPIN PECTINE ET DE L'EPICEA COMMUN EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, SANS QUE L'UNE DES DEUX ESSENCES N'ATTEIGNE A ELLE SEULE CETTE VALEUR, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CX	FUTAIE ADULTE DE CEDRE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU CEDRE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CXJ	FUTAIE JEUNE DE CEDRE	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU CEDRE EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
CY	FUTAIE ADULTE DE DOUGLAS	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU DOUGLAS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NON NEGLIGEABLE
CYJ	FUTAIE JEUNE DE DOUGLAS	FUTAIE FERMEE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU DOUGLAS EST SUPERIEUR OU EGAL A 75 %, ET DE VOLUME A L'HECTARE NEGLIGEABLE
FR1	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (FEUIL. MAJ.)	FUTAIE FERMEE MIXTE AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DU HETRE OU DU SAPIN PECTINE INFERIEUR A 25 %, LE COUVERT LIBRE RELATIF TOTAL DES FEUILLUS ETANT SUPERIEUR A CELUI DES CONIFERES
FR2	FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF. (CONIF. MAJ.)	FUTAIE FERMEE MIXTE AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DU HETRE OU DU SAPIN PECTINE INFERIEUR A 25 %, LE COUVERT



		LIBRE RELATIF TOTAL DES FEUILLUS ETANT INFERIEUR A CELUI DES CONIFERES
FU1	FUTAIE MIXTE DE HETRE ET SAPIN PECTINE (FEUIL. MAJORITAIRES)	FUTAIE FERMEE MIXTE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU HETRE EST AU MOINS EGAL A 25 % ET LE COUVERT LIBRE RELATIF DU SAPIN PECTINE AU MOINS EGAL A 25 %, LE COUVERT LIBRE RELATIF TOTAL DES FEUILLUS ETANT SUPERIEUR A CELUI DES CONIFERES
FU2	FUTAIE MIXTE DE HETRE ET SAPIN PECTINE (CONIF. MAJORITAIRES)	FUTAIE FERMEE MIXTE OU LE COUVERT LIBRE RELATIF DU HETRE EST AU MOINS EGAL A 25 % ET LE COUVERT LIBRE RELATIF DU SAPIN PECTINE AU MOINS EGAL A 25 %, LE COUVERT LIBRE RELATIF TOTAL DES FEUILLUS ETANT INFERIEUR A CELUI DES CONIFERES
HC	MELANGE DE FUTAIE DE CHENE-LIEGE ET TAILLIS	MELANGE A DEUX ETAGES DANS LEQUEL LE TAILLIS (ARBRES ISSUS DE REJET) A UN COUVERT ABSOLU D'AU MOINS 25 %, LA FUTAIE, OU LE CHENE-LIEGE EST MAJORITAIRE, AYANT ELLE-MEME AU MOINS 10 % DE COUVERT ABSOLU, SANS EXCEDER 75 % DE COUVERT RELATIF
HF	MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	MELANGE A DEUX ETAGES DANS LEQUEL LE TAILLIS (ARBRES ISSUS DE REJET) A UN COUVERT ABSOLU \geq 25 %, LA FUTAIE, OU LES FEUILLUS SONT MAJOR. SANS QUE LE CHENE-LIEGE LE SOIT, AYANT ELLE-MEME AU MOINS 10 % DE COUVERT ABSOLU, ET \leq 75 % DE COUVERT RELATIF
MM1	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	MELANGE A DEUX ETAGES DE TAILLIS ET FUTAIE DANS LAQUELLE LE PIN MARITIME EST MAJORITAIRE, LE COUVERT DES FEUILLUS ETANT SUPERIEUR A CELUI DES CONIFERES
MM2	MELANGE DE FUTAIE DE PIN MARITIME ET TAILLIS (PIN MARITIME M)	MELANGE A DEUX ETAGES DE TAILLIS ET FUTAIE DANS LAQUELLE LE PIN MARITIME EST MAJORITAIRE, LE COUVERT DES FEUILLUS ETANT INFERIEUR A CELUI DES CONIFERES
MR1	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (FEUILLUS MAJ.)	MELANGE A DEUX ETAGES DE TAILLIS ET FUTAIE DANS LAQUELLE LE PIN MARITIME N'EST PAS MAJORITAIRE, LE COUVERT DES FEUILLUS ETANT SUPERIEUR A CELUI DES CONIFERES
MR2	MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS (CONIFERES MAJ.)	MELANGE A DEUX ETAGES DE TAILLIS ET FUTAIE DANS LAQUELLE LE PIN MARITIME N'EST PAS MAJORITAIRE, LE COUVERT DES FEUILLUS ETANT INFERIEUR A CELUI DES CONIFERES
QB	TAILLIS DE CHENES DECIDUS	TAILLIS (COUVERT LIBRE DES ARBRES ISSUS DE REJET OU DRAGEON AU MOINS EGAL A 90 %) AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DES CHENES A FEUILLES CADUQUES AU MOINS EGAL A 75 %
QD	TAILLIS DE CHENE VERT	TAILLIS (COUVERT LIBRE DES ARBRES ISSUS DE REJET OU DRAGEON AU MOINS EGAL A 90 %) AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DU CHENE VERT AU MOINS EGAL A 75 %
QE	TAILLIS DE CHATAIGNIER	TAILLIS (COUVERT LIBRE DES ARBRES ISSUS DE REJET OU DRAGEON AU MOINS EGAL A 90 %) AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DU CHATAIGNIER AU MOINS EGAL A 75 %
QF	TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	TAILLIS (COUVERT LIBRE DES ARBRES ISSUS DE REJET OU DRAGEON AU MOINS EGAL A 90 %) AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DES CHENES A FEUILLES CADUQUES OU DU CHENE VERT OU DU CHATAIGNIER OU DU HETRE INFERIEUR A 75 %
QH	TAILLIS DE HETRE	TAILLIS (COUVERT LIBRE DES ARBRES ISSUS DE REJET OU DRAGEON AU MOINS EGAL A 90 %) AVEC COUVERT LIBRE RELATIF DU HETRE AU MOINS EGAL A 75 %
WF	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE FEUILLUS DANS LE COUVERT RELATIF, EN DEHORS DES ZONES MEDITERRANEENNES
WR	BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE CONIFERES INDIFFERENCIES	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE CONIFERES DANS LE COUVERT RELATIF, EN DEHORS DES ZONES MEDITERRANEENNES
ZB	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE CHENE PUBESCENT DANS LE COUVERT RELATIF, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE



ZC	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE-LIEGE	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE CHENE-LIEGE DANS LE COUVERT RELATIF, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE
ZD	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE CHENE VERT DANS LE COUVERT RELATIF, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE
ZE	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHATAIGNIER	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE CHATAIGNIER DANS LE COUVERT RELATIF, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE
ZF	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE FEUILLUS ET MOINS DE 50% DE CHENE PUBESCENT, DE CHENE-LIEGE, DE CHENE VERT OU DE CHATAIGNIER DANS LE COUVERT RELATIF, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE
ZR	GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	FORET OUVERTE, AVEC PLUS DE 50% DE CONIFERES DANS LE COUVERT RELATIF, DANS LA REGION MEDITERRANEENNE



Une ressource disponible selon différentes provenances

- Forêt domaniale gérée par l'ONF
- Forêt privée
- Forêt communale bénéficiant du statut forestier
- Recyclage de bois : environ 1.000 t/an

Des coûts qui dépendent de plusieurs facteurs dont la maîtrise est importante

- Prix du bois sur pied
- Travail de coupe, de débardage et de broyage
- Stockage
- Reprise et livraison

Des coûts estimatifs prévisionnels très différents selon la provenance

- Plaquettes forestières : prix moyen d'environ 30 €/ m³
- Plaquettes de rebus : prix moyen d'environ 7 €/ m³

Dans ces conditions, les coûts de production des plaquettes forestières peuvent être compétitifs par rapport aux coûts des énergies fossiles.

Les conditions d'exploitation de cette ressource peuvent également être maîtrisées (impact sur les paysages, sur la faune et la flore, ...) de façon à s'inscrire dans une logique de développement durable et d'aménagement du territoire du pays.

Les différents acteurs de la filière avec qui le pays s'est concerté souscrivent à cet objectif (les actions qui s'inscriront dans la charte forestière de territoire du pays des Cévennes permettront notamment de donner des suites opérationnelles à cette démarche de gestion durable : une charte qualité sera mise en place).

À terme, cette quantité pourrait être multipliée par 3 ou 4 en exploitant de la ressource moins facilement mobilisable et donc moins bon marché (la mise en exploitation dépendra alors du coût des énergies fossiles et de l'évolution de la demande de bois-énergie pour chaufferies automatiques).



Pour sa part le volume actuel de bois recyclé disponible pour la filière bois-énergie sur le pays des Cévennes est de l'ordre de 1.000 t/an environ.

Il ressort de cette évaluation qu'il est aisé pour le territoire du pays des Cévennes d'assurer une alimentation de la filière bois-énergie de façon autonome compte-tenu de la ressource disponible existant et des capacités prévisionnelles de consommation à court et moyen termes, et ce dans des conditions respectueuses de l'environnement.

À moyen et long termes, la ressource disponible pourrait aisément permettre d'envisager d'exporter du bois au-delà des limites du territoire, avec toutefois l'enjeu de maîtrise des coûts de transport (compte tenu de leur impact sur le prix des plaquettes forestières).

L'organisation dès à présent de la filière d'approvisionnement intégrant les possibilités de transport par voie ferrée apparaît importante dans une logique de développement à moyen et long termes de la filière bois-énergie du pays.

Les compétences existantes sur le territoire et leur mobilisation

Le territoire du pays des Cévennes (et plus largement celui du massif des Cévennes) dispose de professionnels compétents et expérimentés dans les métiers liés à l'exploitation et à la transformation du bois, mais aussi en matière de génie climatique et chauffagistes.

L'inventaire disponible permet notamment de recenser les professionnels suivants :

Pour l'amont de la filière : exploitants, transformeurs, ébénistes, scieurs, ...

ENTREPRISE - EXPLOITANT		COMMUNE	TYPE D'ACTIVITÉ
Arnal sofocev	30520	Saint martin de valgalgues	Exploitation forestiere
Audigier scierie	30480	Cendras	Sciage et rabotage du bois



Nogaret	3048 0	Cendras	Sciage et rabotage du bois
Comptoir cevenol du bois	3014 0	Anduze	Exploitation forestiere
Busnel andre	3014 0	Bagard	Exploitation forestiere
Arnaud sébastien	3014 0	Bagard	Exploitation forestiere
Couret sebastien	3014 0	Bagard	Exploitation forestiere
Da silva manuel	3014 0	Generargues	Exploitation forestiere
Belqas mustapha	3043 0	Rivieres	Exploitation forestiere
Champetier pascal – société lumin'essences	3043 0	Saint jean de maruejols et	Exploitation forestiere
Jalles pere et fils	3016 0	Besseges	Exploitation forestiere
Fournier jean-claude	3016 0	Gagnieres	Exploitation forestiere
Belkas hicham	3053 0	Chamborigaud	Exploitation forestiere
Bois transformation	3045 0	Genolhac	Sciage et rabotage du bois
Dardalhon	3053 0	Portes	Exploitation forestiere
Scierie de chalap	3045 0	Senechas	Sciage et rabotage du bois
Pic patrice	3011 0	Branoux les taillades	Exploitation forestiere
Gazay jean-paul	3096 0	Les mages	Sciage et rabotage du bois
Gazay christophe	3096 0	Les mages	Sciage et rabotage du bois
Clemencon bruno	3058 0	Navacelles	Exploitation forestiere
Clemencon michel	3058 0	Navacelles	Exploitation forestiere
Sonzogni freres	3050 0	Saint ambroix	Exploitation forestiere
Loch rudy	3050 0	Saint bres	Exploitation forestiere



Benyus patrick	3096 0	Saint florent sur auzonnet	Exploitation forestiere
Dimou alain	3096 0	Saint florent sur auzonnet	Exploitation forestiere
Cerret bernard	3027 0	Saint jean du gard	Exploitation forestiere
Martins dias ivo	3027 0	Saint jean du gard	Exploitation forestiere
Da silva luis	3027 0	Saint jean du gard	Exploitation forestiere
Scierie bois de france	3036 0	Martignargues	Sciage et rabotage du bois
Diaz didier	3034 0	Mons	Exploitation forestiere
Diaz patrick	3034 0	Mons	Exploitation forestiere
Donnadiou bcs - greff mediterranee	3056 0	Saint hilaire de brethmas	Exploitation forestiere
Vincent delphine - bois du gard	3034 0	Saint privat des vieux	Exploitation forestiere
Exploitation forestiere aigoual m	3034 0	Salindres	Exploitation forestiere
Alligier michel	3010 0	Ales	Exploitation forestiere
Philip bois	3010 0	Ales	Exploitation forestiere
Talavera andre	3010 0	Ales	Exploitation forestiere
Vieux david - ales bois de chauffage - a.b.c.	3010 0	Ales	Exploitation forestiere
Belhassane moulay	3010 0	Ales	Exploitation forestiere
Louche stephan – scierie de jalcreste	4824 0	St andre de lancize	Sciage et rabotage du bois
Ets etienne fages	4840 0	Cocures	
M. Mathieu Jean-Luc	3053 0	Chamborigaud	bois de chauffage
M. Cayroche Patrick	3045 0	Génolhac	sciage, rabotage
M.Crégut Alain	3053 0	Chamborigaud	exploitant forestier

**Pour l'aval de la filière : chauffagistes, dont certains formés et/ou expérimentés aux chaudières bois**

Dénomination	Prénom nom	Cp ville	Formation chaudières à bois	Expérience bois énergie
Sarl aba chauffage plomberie climatisation	M. Marc bullones	30 100 ales		
Sas cevennes confort	Mme jacqueline moratille	30 102 ales		
Sarl clb alu	M. Christian bonnefoi	30 102 ales		
Sarl dede l'plombier	M. François moreau	30 100 ales		
Sarl gaz service	M. Philippe huys	30 100 ales		
Sarl largier technologie	M. Marcel danjon	30 100 ales		
Sarl lopez thierry	M. Thierry lopez	30 100 ales		
Sarl phinelec	M. Gilbert musiquian	30 100 ales		
Serviplus	Mr vigne thierry	30100 ales		
P.c.s.b.	Mr guin henri	30100 ales		
	Mr brement denis	30100 ales		
Meridionale des combustibles	M. Gabriel brun	30100 ales		
Essart	M. Olivier artozoul	30100 ales		
Aquaclim	Mme françoise grelaud	30100 ales		
Ales chauffage	Mme catherine bullones	30100 ales		
Comptoir ménager alésien - navarro frères	Mr navarro eric	30100 ales		
Ets gibert & mula	Mr gibert rene	30100 ales		
Ales pieces chauffages	M. Bonnefoi	30100 ales		
Riondet ingénierie service		30319 ales		
Abr william popoff		30100 ales		
	M. Bernard bonhomme	30100 ales		
Chardenon batiment	M. Christian chardenon	30100 ales		



	Comtat et allardet	30100 ales		
	M. François di marco	30100 ales		
Entreprise jean soumille		30100 ales		
Fic		30100 ales		
	M. Bruno gal	30100 ales		
	M. René soler	30100 ales		
	M. Christian viala	30100 ales		
Action service		30100 ales		
	M. Pascal chabanis	30100 ales		
	M. David chaptal	30100 ales		
C.s.c.	Chauffage sanitaire climatisation	30100 ales		
Egbi		30100 ales		
Merci soleil	M. Thierry jarrige	30100 ales		Oui, plusieurs réalisations
	M. François vivaudou	30100 ales		
Sarl ecotherm - cuffi	Mme karine cuffi	30190 sauzet		Oui, nouvelle entreprise spécialisée en solaire et bois
Eurl bati chauffage	M. Robert falcomata	30 340 salindres		
Bariol	Mr bariol jerome	30340 salindres		
	Mr hlywa yannick	30340 salindres		
Entreprise ra-mo-net	Mr serrano frederic	30340 salindres		
	M. Davy sevilla	30340 salindres		
E.u.r.l. Frances	M. Francisco frances	30560 st hilaire de brethmas		
Sarl ipce	M. Denis leger	30 560 st hilaire de brethmas		



Eco habitat	Mr soler frederic	30560 st hilaire de brethmas		
	Mr lobier henri	30560 st hilaire de brethmas		
Allo depanage		30560 st hilaire de brethmas		
	Mr bordarier fabien	30140 anduze		
Entreprise fontaine		30140 anduze		
	M. Sébastien mejean	30140 anduze		
Etablissement raluy		30140 anduze		
Am confort	M. Olivier maurin	30140 anduze		
Sarl andre	M. Hubert andre	30 270 saint jean du gard		
	M. Pierre maurin	30 270 st jean du gard		
Sarl olivier martel	M. Olivier martel	30 270 st jean du gard		A vendu des poêles à granulés, intérêt pour les chaudières automatiques
	M. Jean-pierre rossel	30270 st jean du gard		
	M. Jean-claude blachere	30270 st jean du gard		
Sarl calabro	Mme valérie roux	30 110 les salles du gardon		
	M. Max calabro	30 110 les salles du gardon		
Sarl couderc	M. Sylvain couderc	30 110 les salles du gardon		
Eurl fraile david	M. David fraile	30 110 les salles du	2005	



		gardon		
D.a.e.	M. Emmanuel deruel- aloux	30110 les salles du gardon		
	M. René flores	30110 les salles du gardon		
Sarl chabanis et pons	M. André pons	30 520 st martin de valgagnes		
Sarl esoain et roustan	M. Jean-marc esoain	30 520 st martin de valgagnes		
Eurl duvauchelle pascal	M. Pascal duvauchelle	30 140 st jean du pin		
Sarl gagne patrick	M. Patrick gagne	30 430 st jean de maruejols et avejan		
	Mr bertrand rene	30960 st jean de valeriscle		
Sarl gagnieres chauffage	M. Josian pradier	30 160 gagnieres	2005	Au moins une réalisation
Sarl hermitant	M. Philippe hermitant	30 140 bagard		
Sarl paita freres	M. Christian paita	30 140 bagard		
	M. Alain chavanieu	30140 bagard		
	M. Veyet	30140 bagard		
	M. Sylvain popoff	30140 bagard		
Sarl labrot pascal	M. Pascal labrot	30 500 saint ambroix		
Cevennes chauffage	Mr serre hubert	30500 st ambroix		
Sarl lem electricite	Mme marie gionza	30 530 la vernarede		
Societe natali	M. Jean-michel natali	30 430 rivieres		
Eurl pb chauffage	M. Patrick blahuta	30 340 rousson		



	M. David chaptal	30340 rousson		
Sarl pcfg	M. Gilbert fernandez	30 340 mons		
		30 720 ribaute les tavernes		
Sarl pro rapid	M. Eric baumann			
	M. Philippe llech	30720 ribaute les tavernes	2006	
Société alésienne d'application frigorifique et thermique	M. Hervé henry et m. Joseph riviere	30140 boisset & gaujac		
	Mr testud pascal	30340 les plans		
Bc climatic	Mr berardi cyril	30480 cendras		
Gh thermique	Mr huck gregory	30500 allegre		
	Mr garcia jose	30350 lezan		
A.l.d.	Mr lafont didier	30160 robiac rochessadoule	2005	
Sobonet assistance chauffage	M. Fabrice reboul	30130 st paulet de caisson		
	M. Georges soetens	30340 st privat de vieux		
Action ramonage		30340 st privat de vieux		

	M. Sandro casu	48240 st andre de lancize		
	M. Edouard galharret	48160 st michel de deze		
Ets j-d cellier		48160 st michel de deze		Au moins une réalisation
	M. Bruno lafont	48370 st germain de calberte		
	M. Régis natali	48160 le collet de deze	2005	
	M. Gilles moulin	48220 le pont	2005	



		de montvert		
Sarl roure-cribaillet		48220 fraissinet de lozere		
	M. Willi just	48110 ste croix vallee française		Au moins une réalisation

En outre, l'univers forestier est relativement structuré sur le territoire du pays et les responsables et acteurs institutionnels concernés sont fortement mobilisés autour du projet de développement de la production et la consommation de bois-énergie sur le territoire du pays des Cévennes (et plus largement) :

- Syndicat des Propriétaires Forestiers
- Groupement de Développement Forestier du Gard
- Coopération de la Forêt Privée Lozérienne et Gardoise
- ONF Gard et ONF Lozère
- CRPF Gard et CRPF Lozère.

Différents échanges et séances de travail et de concertation ont permis de préfigurer la filière bois-énergie, de concert avec ces différentes parties prenantes (cf. CR dernière réunion du 21/08/2006 joint en annexe).

Pour l'ensemble des acteurs de la forêt et du bois, l'intérêt de la mise en place de la filière bois-énergie sur le pays des Cévennes réside notamment dans :

- La valorisation de ressources forestières qui ne peuvent pas trouver de débouchés dans les filières nobles. La sylviculture à l'échelle du massif en sera d'autant dynamisée.
- La possibilité pour les E.T.F. et les scieurs (dont la situation est souvent précaire) de conforter leur activité en donnant une valeur aux produits connexes (meilleure rentabilité de leur activité).



4.4.2. *L'organisation de la filière bois-énergie*

Pilotage de la démarche

Le **Syndicat mixte du pays des Cévennes** assurera la maîtrise d'ouvrage du projet, en relation avec les différents acteurs publics et privés concernés sur le territoire du pays.

À cet effet, un **groupe de pilotage** sera mis en place, associant l'ensemble des acteurs institutionnels et représentants de la profession

- CCI (Gard et Lozère)
- Chambres d'agriculture (Gard et Lozère)
- Chambres des métiers (Gard et Lozère)
- ONF (Gard et Lozère)
- Parc National des Cévennes
- Représentants de la forêt privée
- SAFER
- GAL Cévennes
- DDAF (Gard et Lozère)
- Représentants de la profession (bûcherons, scieurs, artisans du bois, ...)
- Réseau Ferré de France (RFF)
- SDIS (Gard et Lozère)
- ...

Différentes concertations ont été engagées pour préparer la structuration de la filière (cf. notamment la dernière réunion du 21/08/2006). Ce travail dont la candidature au PER constitue une étape importante se poursuivra dans le cadre des réflexions engagées par le pays au travers de la **Charte forestière de territoire du Pays des Cévennes** (engagement prévu début 2007).

Principes de la filière bois-énergie du pays des Cévennes

La création d'une filière bois-énergie (chaufferies automatiques à bois) à l'échelle du pays des Cévennes (117 communes – 145.000 habitants) nécessite de s'appuyer sur une



demande significative pour permettre à l'ensemble des acteurs publics et privés de mettre en oeuvre de façon efficiente les conditions de répondre à cette demande. C'est ce qui n'avait pu être assuré jusqu'à ce jour.

Conscients de l'importance de garantir à des opérateurs privés l'existence d'un marché significatif, les acteurs publics du pays ont décidé d'agir sur cette demande, d'autant que les coûts des énergies fossiles ont atteints des niveaux tels que la rentabilisation de chaufferies automatiques à bois est souvent réalisable sur 3 ou 4 années seulement.

Avec cette demande initiale assurée, la création d'une filière intégrant l'ensemble des niveaux nécessaires⁷ apparaît tout à fait réaliste, d'autant que les compétences existent sur le territoire et que la plupart des professionnels sont prêts (propriétaires, bucherons, chauffagistes installateurs, ...).

Dans cette perspective, il est important de noter que l'action du pays et des collectivités n'a pas vocation à se substituer à celle des acteurs privés. Elle vise ainsi principalement à assurer :

- Le **développement d'une demande publique locale** (phase de création de la filière notamment) et privée (phase de développement) par l'initialisation d'une dynamique d'équipement de chaufferies automatiques à bois sur le territoire
- La **structuration de la filière d'approvisionnement** par :
 - La mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés concernés et la concertation avec eux
 - La mise en place de moyens et d'équipements structurants d'intérêt commun (intérêt de pays)
 - La mobilisation de moyens d'aide aux différents acteurs pour la création et la mise en oeuvre de cette filière

Otre le projet de structuration de l'approvisionnement de la filière bois-énergie, il existe des projets publics d'installation de chaufferies automatiques à bois sur le territoire. L'analyse des projets, des besoins et des sources de financement met en évidence :

⁷ Bois sur pied – coupe – débardage – déchiquettage – transport vers aires de stockage – stockage et séchage – transport et livraison vers lieux de consommation



- Que les projets d'équipements (publics, privés) en chaufferies sont déjà financés de façon significative (Départements, Région) à des taux de l'ordre de 50 à 60 % qui pourraient être portés à près de 70% à l'horizon 2007. Ces niveaux semblent à même de permettre aux acteurs et responsables motivés l'installation de ces chaufferies dans des conditions financières attractives.
- Que les projets d'aide à l'investissement pour des entreprises de la filière bois-énergie sur le territoire sont financés aux niveaux maximum autorisés par l'Europe (30 à 40%)

Il est donc apparu pertinent sur le plan organisationnel et judicieux sur le plan économique que l'effort et la contribution des collectivités locales (et du pays) porte sur :

- Le développement de la demande (cf. Hôpital d'Alès, HLM la Grand Combe, OPAC Logis Cévenols, ...)
- La structuration de l'approvisionnement (en relation avec les professionnels) notamment au travers de :
 - la **création d'aires de stockage** et de séchage pour les bois déchiquetés qui pourront être mise à disposition des professionnels de la filière via des locations à des coûts attractifs :
 - mise à disposition du foncier par les collectivités,
 - création ou réhabilitation de bâtiments de séchage pour les aires fixes par le pays des Cévennes
 - acquisition de bâches de séchage pour de petites aires de stockage mobiles par le pays des Cévennes
 - **l'achat de matériel de déchiquetage** itinérant de taille restreinte (adaptation sur tracteur 80 CV) afin de faciliter le développement d'une filière d'approvisionnement pour les particuliers (petites coupes et petits volumes) en parallèle à la mise en place d'une filière d'approvisionnement pour les grandes unités de consommation (pour cette dernière, la location de déchiqueteuses de taille importante est prévue pour les premières années⁸).

⁸ Il existe en effet une surcapacité actuelle sur ce type de matériels qui permet de disposer (après mise en concurrence de différents propriétaires) d'intervention de ce types de matériels à des coûts très intéressants. Le mode "location" permettra de dimensionner au mieux les investissements nécessaires en la matière sur le territoire après quelques années de fonctionnement et de montée en puissance.



L'implantation des aires de stockage est à concevoir en fonction :

- des zones de production
- des zones de consommation
- des disponibilités et opportunités foncières
- de leur accessibilité via des moyens et infrastructures de transport adaptés. En particulier, l'accessibilité de certaines aires structurantes par le train apparaît un atout potentiel pour l'avenir de la filière compte tenu des possibilités de transporter des volumes importants à des coûts maîtrisés au sein du pays voire au-delà à termes (bassins de consommation de Nîmes et de Montpellier).

Compte-tenu des quantités de bois-énergie qui seront consommées à l'horizon 2008 sur la base des demandes publiques connues à ce jour (base minimum) et leur localisation, il est d'ores et déjà possible d'évaluer les besoins en matière de stockage :

- 4 à 5.000 m² couverts et 2 à 3 ha non couverts à proximité d'Alès et la Grand Combe
- 4 aires de stockage secondaire réparties judicieusement sur le territoire intégrant stockage sous hangar (200 à 300 m²) et aire de stockage non couverte 800 à 1.000 m²
- 3 ou 4 aires de stockage temporaires (en fonction des chantiers) disposant de bâches drainantes pour la partie couverte (200 m²) et de 600 à 800 m² d'espaces non couverts.

Compte tenu des caractéristiques du territoire et d'une exploration de l'existant, il apparaît pertinent et cohérent :

- De localiser l'aire de stockage principale sur le site de Tamaris sur la commune d'Alès, disposant d'un hangar de 12m de haut au faîtage pour une superficie de près de 5.000 m² sur un terrain de 4 ha. Ce site, desservi par la route et la voie ferrée ne nécessite que quelques aménagements. Il présente en outre l'avantage d'être situé à proximité du site de Cévennes déchets (bois de rebus).
- De localiser les aires de stockage secondaires sur les sites suivants (compte tenu des projets de chaufferies, de leur accessibilité, de leur proximité avec les secteurs où la ressource est facilement mobilisable et de la présence de professionnels) :
 - Jalcreste



- St-Jean du Gard
- Genolhac
- Cendras
- Pour les aires temporaires, leur localisation cela est fonction de la localisation des chantiers

Sur le principe, ces aires seront mises à disposition des professionnels de la filière sous forme de locations.

L'apport des communes ou communautés se fera au travers de la mise à disposition de foncier.

Celui du pays sera réalisé au travers de la création de bâtiments nouveaux ou l'aménagement des bâtiments existant en vue de leur location (via la structure Alès-Myriapolis – guichet unique à vocation économique, associant collectivités publiques et chambres consulaires, intervenant sur le territoire du pays et disposant d'une expérience significative en matière d'accueil et de développement d'entreprises : ateliers relais, ...).

En ce qui concerne l'acquisition d'une petite unité de déchiquetage mobile, elle sera réalisée par le Pays qui pourra la mettre à disposition des utilisateurs (sur la base d'une convention et d'une location à prix coutant).

L'appui politique et technique à la mise en place de la filière sera assuré par le comité de pilotage ET la mission bois-énergie localisée au sein de la CCI de Mende.

Certaines aires de stockage pourraient à terme constituer la base de **zones artisanales spécialisées bois** et permettre l'implantation d'activités liées au bois et sa transformation (scierie, ébenistes, ...)

Cela permettrait notamment de conforter les activités d'exploitation et de transformation du bois existante en procurant aux propriétaires, aux exploitants et aux professionnels du bois de nouveaux débouchés et une filière d'écoulement complémentaire de bois non valorisables autrement.





Les moyens à mettre en place pour développer la filière bois-énergie du pays des Cévennes

PRODUCTION ET EXPLOITATION

- Engagements des propriétaires forestiers quant aux capacités de production et aux conditions d'exploitation
- Amélioration des pistes en forêt (pistes forestières, pistes DFCI, ...) pour faciliter les conditions l'exploitation de la ressource (plans pluri-annuels)

STOCKAGE

- SNCF
 - Plateforme de stockage⁹ (terrains + bâtiments de type hangars ou autres)
 - Trains pour le frêt
- Aires de stockage structurantes, secondaires et temporaires (selon plan d'ensemble)¹⁰
- Aménagements spécifiques de stockage du bois (hangars ou bâches spéciales)

POUR LA TRANSFORMATION DU BOIS

- Zones d'activités forestières (bâtiments relais, ...)
- Matériels de transformation (déciqueteuse, ...)

PARTENARIAT DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA FILIÈRE

- Collectivités publiques et chambres consultaires : soutien et développement de la demande, structuration de la filière, facilitation des projets, concertation, animation

⁹ À identifier en fonction des sites disponibles le long des voies ferrées et sur la base du volontariat des communes ou communautés pour accueillir ces activités.

¹⁰ Idem pour l'identification d'aires de stockage desservies par la route et sur la base du volontariat des communes ou communautés pour accueillir ces activités.



- Propriétaires forestiers et professionnels du bois (bucherons, scieurs, ébénistes, chauffagistes, vendeurs, ...) : inscription dans une filière performante, fiable et sécurisée, prise en compte des enjeux d'aménagement et de développement du pays des Cévennes, engagement dans un projet de développement durable visant à faire du pays un territoire d'excellence en matière de production et de consommation d'énergies renouvelables.



Le financement du projet

Financements à prévoir pour la mise en place de la filière

- Infrastructure stockage bois (bâtiments, foncier, équipements)
 - Aménagements Tamaris (bâtiment 5.000 m² + 3 ha de terrain avec accès route et voie ferrée)
 - Aires / hangars 200 m² à Jalcreste + Genolhac + St-Jean du Gard + autres sites
 - Aires + bâches stockage sur sites en fonction des travaux forestiers et zones de consommation
- Matériels de déchiquettage
 - Déchiqueteuse mobile autonome
- Ingénierie pour l'accompagnement du projet
 - Pays des Cévennes
 - Mission Bois-Énergie CCI Mende et Alès
- Zones d'activités forestières
 - Bâtiments zones d'activités forestières (à venir)
 - Matériels de transformation (bois noble)

Financeurs à mobiliser

- État au titre de la candidature au Pole d'Excellence Rurale (PER)
- Région Languedoc-Roussillon
- Départements du Gard et de la Lozère
- ADEME
- Investisseurs privés



Demandes de financement au titre du Pôle d'Excellence Rurale

Équipement	Maître d'ouvrage	Financement € HT	Montant éligible au titre du PER € HT
Infrastructure stockage bois (bâtiments, foncier, équipements)			
Aménagements Tamaris (bâtiment 5.000 m ² + 3 ha de terrain avec accès route et voie ferrée)	Pays des Cévennes	80.000	(situé dans une aire urbaine et donc pas en zone rurale ni en ZRR)
Aires / hangars 200 m ² à Jalcreste	Pays des Cévennes	80.000	80.000
Aires / hangars 200 m ² à Genolhac	Pays des Cévennes	80.000	80.000
Aires / hangars 200 m ² à St-Jean du Gard	Pays des Cévennes	80.000	80.000
Aires / hangars 200 m ² à Cendras	Pays des Cévennes	80.000	80.000
3 Bâches pour aires stockage temporaire	Pays des Cévennes	60.000	60.000
Déchetuse autonome	Pays des Cévennes	50.000	50.000
TOTAL		510.000	430.000





La demande de soutien financier du projet par le pôle d'excellence rurale / Filière Bois-Énergie

Plan de financement prévisionnel € HT	2007	%	2008	%
Pays Cévennes	43 000 € HT	20 %	43 000 € HT	20 %
Conseil Général du Gard	21 500 € HT	10 %	21 500 € HT	10 %
Conseil Général de la Lozère	21 500 € HT	10 %	21 500 € HT	10 %
Conseil Régional LR	21 500 € HT	10 %	21 500 € HT	10%
État	107 500 € HT	50 %	107 500 € HT	50 %
TOTAL	215 000 € HT	100%	215 000 € HT	100%



4.4.3. Documents annexes

Lettres d'engagement et de soutien des partenaires du projet

- Vallée Longue et Calbertois – Robert Aigoïn
- Hautes Cévennes – Bertrand Pellet
- SUP Cévennes
- CUMA du Ventalon
- CCI
- ONF
- CRPF
- SCIC Laborie

Synthèse réunion concertation du 21/08/2006

Bois énergie et emplois

Cartes version haute définition



5. LA DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU PROJET GLOBAL (DESENCLAVEMENT NUMERIQUE + FILIERE BOIS-ENERGIE) AU TITRE DU POLE D'EXCELLENCE RURALE DU PAYS DES CEVENNES

Plan de financement prévisionnel € HT	2007	%	2008	%
Pays Cévennes	163 000 € HT	20 %	226 000 € HT	20 %
Conseil Général du Gard	21 500 € HT	2,64 %	21 500 € HT	1,90 %
Conseil Général de la Lozère	81 500 € HT	10 %	113 000 € HT	10 %
Conseil Régional LR	141 500 € HT	34,72 %	204 500 € HT	36,19 %
État / PER	407 500 € HT	50 %	565 500 € HT	50 %
TOTAL	815 000 € HT	100%	1 130 000 € HT	100 %

Plan de financement prévisionnel € HT	2007 / 2008	%
Pays Cévennes	389 000€ HT	20 %
Conseil Général du Gard	43 000€ HT	2,21 %
Conseil Général de la Lozère	194 500€ HT	10 %
Conseil Régional LR	346 000€ HT	35,58 %
État / PER	972 500€ HT	50 %



TOTAL	1 945 000 € HT	100 %
--------------	-----------------------	--------------